

# > Rapport d'activité 2019

## de l'équipe pluridisciplinaire



# > SOMMAIRE

## L'ASTE



Les temps forts 2019.....	6
Les équipes de l'ASTE.....	8
Les adhérents.....	11
Les implantations.....	14
L'engagement national et régional du service.....	16
La communication.....	19
Les systèmes d'information.....	24
Les évolutions législatives.....	25

## 4 MISSIONS

au service d'une stratégie globale de prévention



Les actions en entreprise : 1 <sup>ère</sup> mission, le repérage des risques professionnels.....	29
Le suivi de l'état de santé des salariés.....	33
Conseils et prévention.....	44
Traçabilité en santé, veille sanitaire et développement numérique.....	64

# EDITO



Si la probabilité d'une réforme législative du système de Santé au travail en 2019 s'est éloignée, le sujet de la transformation des services de santé au travail interentreprises demeure de pleine actualité pour les partenaires sociaux et l'Etat.

Cependant, les missions de l'ASTE, exécutées pour le compte des entreprises et de leurs salariés, sont restées nos principales préoccupations de cette année 2019, pendant laquelle nous avons pris le parti de poursuivre nos actions, d'être force de propositions dans tous ces domaines.

Cette dynamique collective doit être intensifiée dans cette période de flou prolongée sur l'avenir du système. Elle permet en effet de se projeter à travers des objectifs opérationnels et utiles à la prévention.

De nombreux efforts ont été faits régulièrement au niveau du service afin de pallier ou de compenser le temps médical des médecins du travail.

La réelle mise en application des équipes pluridisciplinaires à l'ASTE (possibilités législatives offertes depuis 2018), avec la montée en puissance des infirmières de santé au travail et des assistantes de santé travail, nous a permis d'obtenir des résultats en progression, tant dans nos missions de préservation de la santé des travailleurs, que dans le recensement et la mise à jour des fiches entreprises.

Les ateliers de sensibilisations à la prévention des risques professionnels rencontrent de plus en plus de succès auprès de nos adhérents depuis leur mise en œuvre en 2017.

Nous avons également été « premier service de santé au travail » de France, dans l'utilisation des modules de « E-learning » et ce, grâce à la promotion faite par nos équipes pluridisciplinaires auprès des adhérents et de leurs salariés.

Enfin, nos actions de projet de service, validées par le Conseil d'administration en 2018, continuent leur déploiement, fixant ainsi des axes de prévention transversaux pour nos différents centres médicaux du département.

Par cette présentation du rapport annuel d'activité du service, je tiens également à remercier l'ensemble des collaborateurs de l'ASTE pour leur investissement sur cette année 2019 ainsi que l'ensemble des membres administrateurs du service pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

**Le directeur général de l'ASTE  
Olivier Van Hauwaert**





# > L'ASTE

Les temps forts 2019 .....	6
Les équipes de l'ASTE .....	8
Les adhérents .....	11
Les implantations .....	14
L'engagement national et régional du service .....	16
La communication .....	19
Les systèmes d'information .....	24
Les évolutions législatives .....	25

# LES TEMPS FORTS 2019



**Février**

## Coup d'envoi des nouveaux ateliers prévention

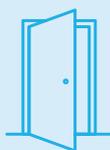
Organisés et animés toute l'année par les préventeurs, ils offrent aux adhérents l'opportunité d'être accompagnés sur des problématiques rencontrées dans l'entreprise.



Ateliers prévention



Portes ouvertes



**12 mars**

## Portes ouvertes : L'ASTE mobilisée pour la Prévention En Actions

Le mardi 12 mars 2019, à l'initiative du réseau Présanse, les services de santé au travail interentreprises ont organisé partout en France des rencontres sur la prévention. L'ASTE a ouvert ses portes à Mennecy pour faire découvrir la réalité des missions de ses équipes, véritables interlocuteurs de proximité pour les employeurs et leurs salariés en Essonne.



**27 novembre**

## Séminaire professionnel du PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés)

L'ASTE a été sollicitée pour intervenir lors du séminaire professionnel des acteurs du maintien en emploi, organisé par les partenaires du PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) et du PRST (Plan régional Santé au travail). Corinne Tobianah, notre assistante sociale et contact PDP, co-anima 3 ateliers participatifs sur le thème de la visite de pré-reprise. Il s'agissait de favoriser les échanges de pratiques entre acteurs (employeurs, représentants de salariés, organismes sociaux, professionnels du maintien en emploi...), avec pour objectif de réfléchir collectivement aux freins et leviers du maintien en emploi.



**6 juin**

## Inauguration du centre d'Evry- Courcouronnes (Zone du Bois Sauvage)

Ce nouveau centre à l'architecture épurée, d'une superficie de 1200 m<sup>2</sup>, et aux équipements ultra-modernes rassemble sur un même site les équipes des anciens centres de Corbeil et d'Evry.



Nouveau centre d'Evry



Fresque collective



**26 juin**

## Séminaire d'équipe

Cette fresque est le fruit d'une création collective ayant pour thème le « travail en équipe ».

Un moment convivial aux prémices de l'été qui a réuni tout le personnel autour d'un projet de « team building ».



Séminaire PRITH



# LES ÉQUIPES

Au 31 décembre 2019, l'ASTE comptait **87 personnes** pour **82,01 ETP** dont l'âge moyen était de 45 ans.



En 2012,  
l'âge moyen  
des médecins est de  
**59 ans**



En 2018,  
l'âge moyen  
des médecins est de  
**52 ans**



En 2019,  
l'âge moyen  
des médecins est de  
**49 ans**

**88**  
personnes  
en 2018



**80,80**  
ETP  
en 2018



**87**  
personnes  
en 2019

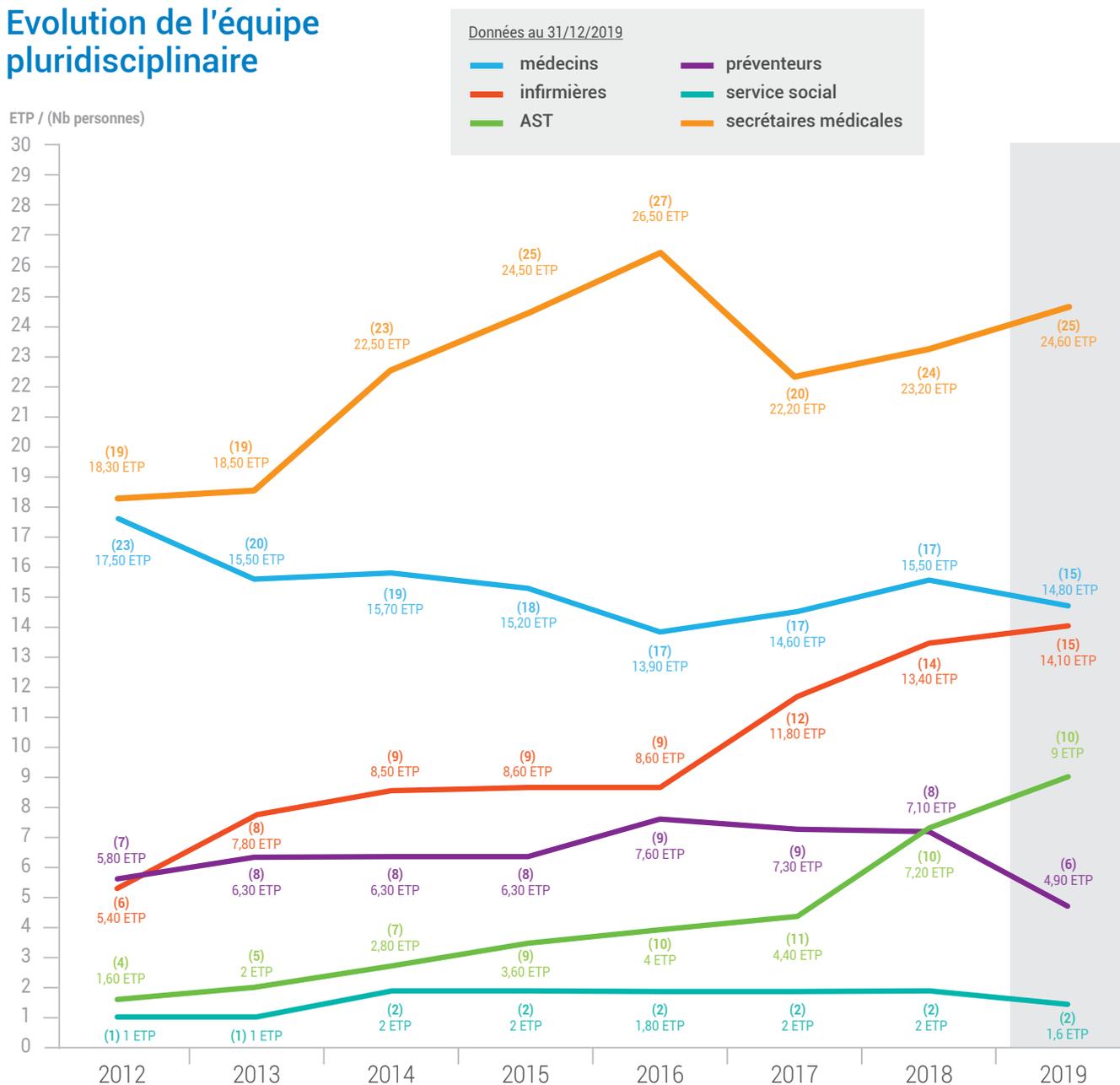


**82,01**  
ETP  
en 2019

## Personnel par métiers

	ETP			
	31/12/19	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Fonctions support	13	13	12,01	12,4
Assistante sociale	1	1	1	1
Assistante du service social	1	1	0,6	1
Assistantes Santé Travail	10	10	9	7,2
Intervenants prévention en santé au travail	6	8	4,9	7,1
Secrétaires médicales	25	24	24,6	23,2
Infirmières de santé au travail	15	14	14,1	13,4
Médecins du travail	15 dont 1 collaborateur médecin + 4 PAE	17 dont 2 collaborateurs médecins + 2 PAE	14,80	15,5
<b>Nb de personnes</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>82,01</b>	<b>80,8</b>

## Evolution de l'équipe pluridisciplinaire



## Recrutements et formations

### Infirmières

3 recrutements d'infirmières (2,9 ETP) dont une déjà formée et diplômée santé au travail.

3 infirmières ont été formées en 2019 dont deux au cycle Afometra et une au DIUST de Créteil (94).

### Médecins du travail

6 recrutements de médecins du travail (5,3 ETP) dont deux PAE, un collaborateur médecin et trois médecins qualifiés. Les nouveaux médecins non qualifiés dont les médecins étrangers sont automatiquement inscrits en cours d'année à une formation complémentaire.

**En 2019, ont été programmées les formations portant sur :**

- l'accompagnement culturel à la mission de médecin du travail en France,
- la Pratique médicale en santé au travail – diplôme interuniversitaire 1<sup>ère</sup> année (formation continue). L'ensemble des médecins peut assister à des journées à thèmes : colloques, conférences, salons, ou formations (ex : animation et gestion d'équipe - développement des compétences managériales organisées dans nos locaux).

### Secrétaires médicales

5 secrétaires médicales dont une coordinatrice.

Nos 5 centres bénéficient désormais d'une coordinatrice, manager des secrétaires.

Afin de les accompagner dans leur prise de fonction, nos coordinatrices ont eu une formation complémentaire sur le management de secrétaires médical(e)s.

## Faits marquants 2019

Nouveau centre d'Evry : fusion de deux équipes dans de nouveaux locaux avec un accompagnement dédié pour travailler sur une nouvelle organisation.

- Déploiement des conduites addictives avec mise en place des IRA « infirmière référente en addiction » dans chaque centre et formées sur les entretiens motivationnels.
- Projet de service : pilotes de groupes, formés.
- Promotions internes : secrétaire médical > AST ; secrétaire médicale > coordinatrice
- Mise en place CSE
- Bulletins de paie dématérialisés.



**FOCUS**

## La communication interne

Face au recrutement de nombreux collaborateurs, au développement de l'équipe pluridisciplinaire et aux défis à relever dans un secteur en pleine évolution, de nouveaux défis attendent le groupe de travail « Développer la communication interne et favoriser les échanges d'information entre les collaborateurs » en charge de répondre aux objectifs du projet de service 2018-2022.

De plus, un séminaire d'une journée en juin 2019 a réuni l'ensemble des collaborateurs autour d'un projet de « team building » pour réfléchir sur le thème du travail en équipe. Cette expérience a suscité la cohésion de tous les collaborateurs de l'ASTE : une fresque collective de 2,40 m a été créée pour le plaisir des visiteurs de nos sites. La fresque originale et ses reproductions ornent ainsi les murs de notre siège et de nos centres médicaux.

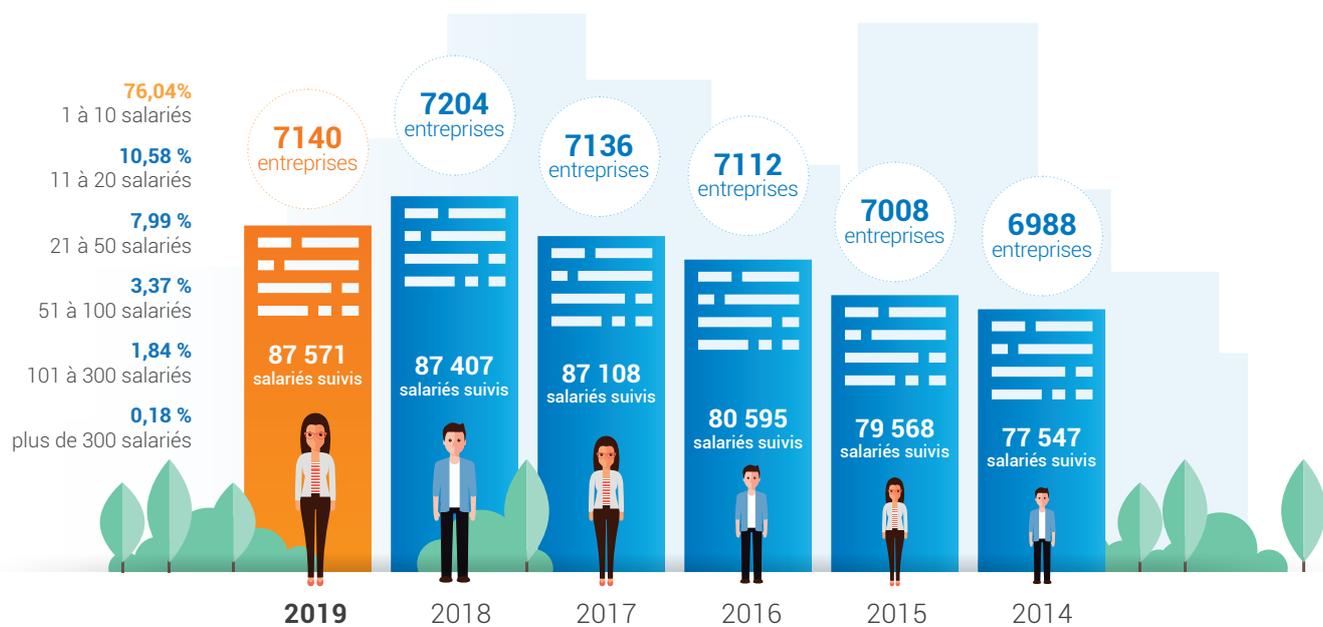
## Réunions des équipes

**Par ailleurs, les réunions de travail sont au cœur des échanges en vue d'harmoniser nos pratiques :**

- Réunions des équipes pluridisciplinaires pour les échanges des pratiques : 4 réunions en 2019 pilotées par le médecin coordinateur
- Réunions internes régulières dans chaque centre afin d'harmoniser le travail en équipe
- Réunions de « staff » entre médecins et infirmières afin de faire un point régulier sur l'état de santé des salariés suivis
- Réunions par métier dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques entre les centres et de faciliter les échanges d'information

# LES ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2019, l'ASTE comptait **7 140 adhérents actifs** dont **753 nouvelles adhésions**. Les entreprises adhérentes restent majoritairement des TPE en 2019. Cette tendance est toujours confirmée d'année en année.



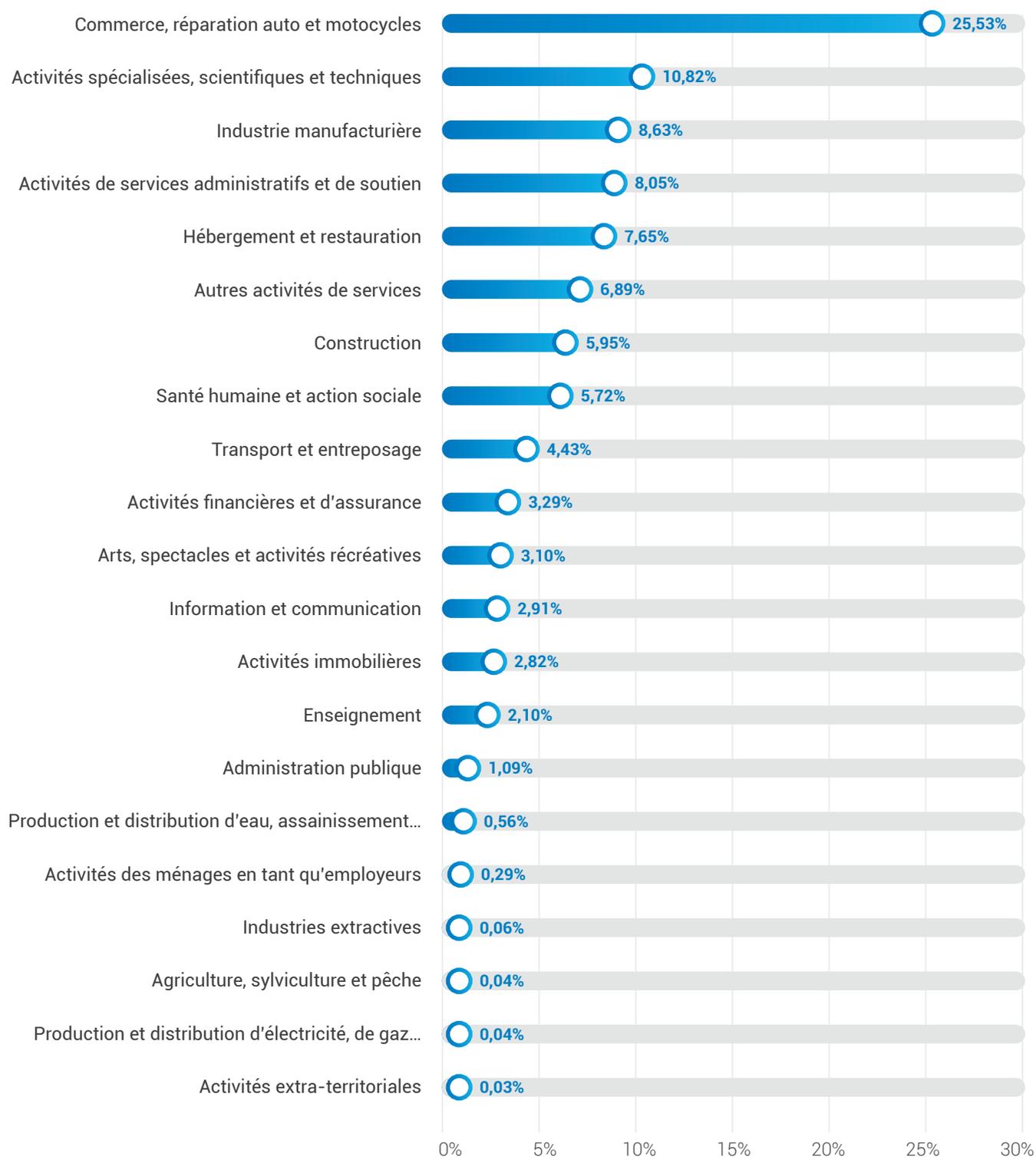
**74 045 SIS**  
Suivi Individuel Simple



**2 377 SIA**  
Suivi Individuel Adapté

**11 149 SIR**  
Suivi Individuel Renforcé

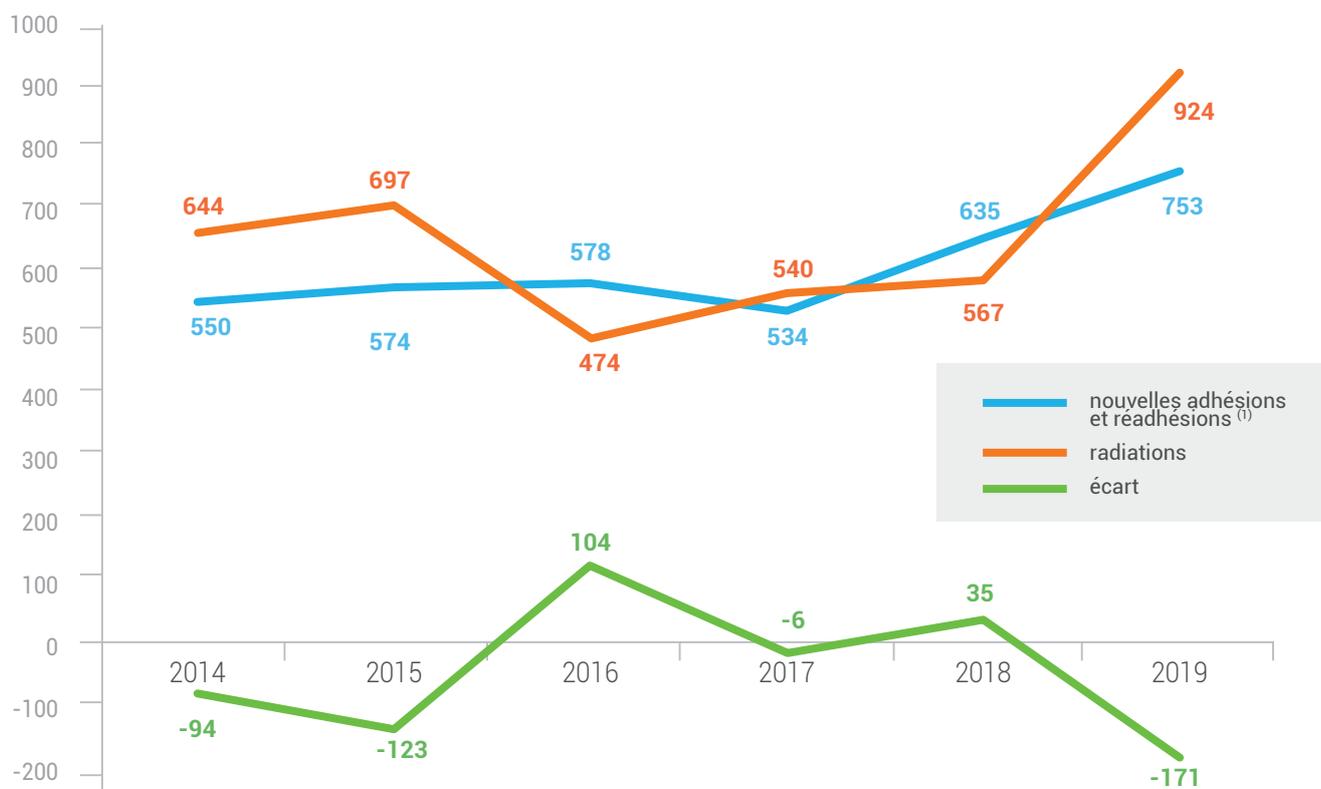
## Secteur d'activité des entreprises adhérentes en 2019



## Evolution des adhésions (nombre d'entreprises)

Le niveau d'adhésion est **en nette progression depuis 2017**.

Le turn-over entre les adhésions et les radiations est important, mais relativement stable depuis 2015.



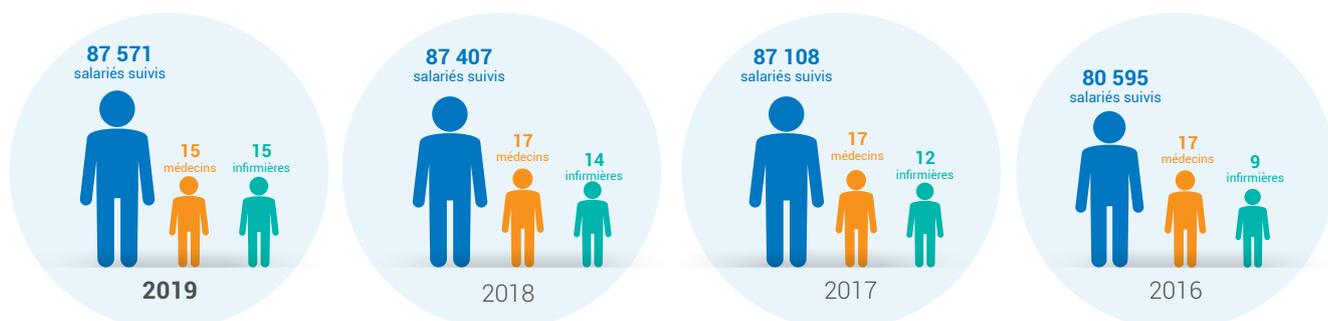
<sup>(1)</sup> 12 réadhésions en 2019.



**FOCUS**

En 2019, nos équipes administratives ont réalisé des vérifications et épuré notre base en supprimant une centaine d'adhérents à effectifs « zéro ».

## Évolution des effectifs suivis selon le nombre de médecins du travail et infirmières



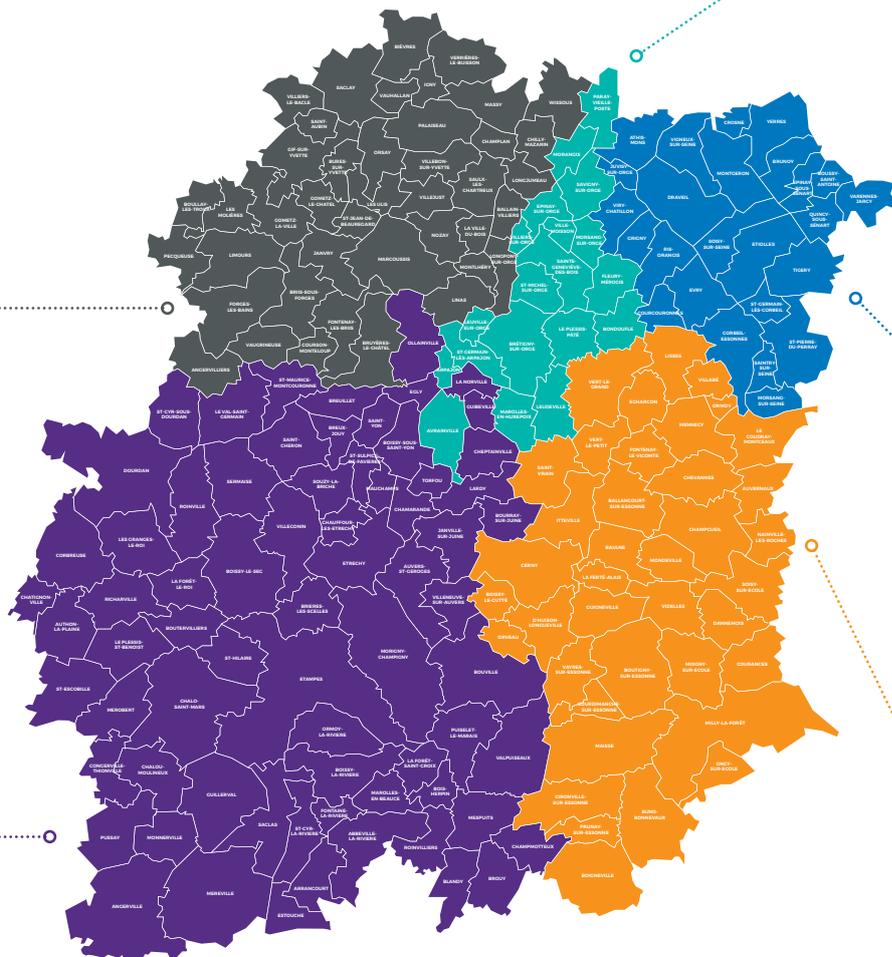
# LES IMPLANTATIONS

L'ASTE a choisi de s'implanter au cœur de la vie économique du département de l'Essonne avec 5 centres médicaux, 3 centres annexes et un siège administratif. Chaque site est installé dans une zone stratégique commerciale ou d'activité.

**Les centres annexes facilitent l'accès des salariés aux visites médicales. Ils limitent ainsi la distance à parcourir entre leur lieu de travail et l'ASTE.**

## ASTE LES ULIS

Zone d'activité de Courtabœuf



## ASTE ETAMPES



Centre d'Etampes



Centre annexe à Dourdan



Centre annexe à Breuillet

## ASTE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Zone d'activité de la Croix Blanche



### FOCUS

### Un nouveau centre aux conditions d'accueil idéales

Ouvert au public en juillet 2019, ce nouveau site rassemble les équipes des anciens centres de l'ASTE situés à Evry et à Corbeil. Ce centre de 1200 m<sup>2</sup>, sur le même concept architectural que nos autres sites, est implanté dans une zone stratégique, la zone du Bois sauvage à Evry-Courcouronnes, à deux pas des grands axes (A6, RN7) au plus proche des entreprises et pour faciliter la venue des salariés. Neufs cabinets médicaux pour les consultations médicales, un pôle d'accueil avec 7 secrétaires, des salles de réunion polyvalentes, de grandes ouvertures vitrées pour une ambiance lumineuse, un large parc de stationnement composent le site conçu pour privilégier la polyvalence.

## ASTE EVRY-COURCOURONNES

Zone du Bois Sauvage



## ASTE MENNECY

2 sites dans la ZAC de Montvrain



Centre médical



Centre annexe à **Milly-la-Forêt**





# L'ENGAGEMENT NATIONAL ET RÉGIONAL DU SERVICE

Tant au plan national que régional, l'ASTE poursuit en 2019 son engagement dans diverses actions avec ses partenaires, mais également via ses adhésions auprès d'organisations en lien avec son activité.

## Partenaires

### Le Cap Emploi 91



L'Agefiph a développé des Services d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés porté par Capemploi dans chaque département, dont la mission consiste à accompagner l'entreprise et le salarié ou le travailleur indépendant, confrontés à une problématique de maintien dans l'emploi. Ces services, composés de professionnels spécialisés, interviennent en complémentarité des acteurs de l'entreprise, des services de santé au travail, des services de l'assurance maladie, de la MSA et de tout organisme spécifique de la sécurité sociale.

L'ASTE, engagée depuis 2012 dans la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle, a créé sa cellule de conseil et prévention de maintien en emploi, la CCPME. Afin que le salarié conserve une

dynamique d'emploi malgré la maladie, le handicap, il est apparu pertinent de renforcer l'accompagnement en y associant le Capemploi. **C'est ainsi qu'en janvier 2015, l'ASTE a signé une convention de partenariat reconduite chaque année.**

Ce travail collaboratif a pour but de prévenir le risque d'inaptitude en détectant précocement ce risque, de préparer au mieux le devenir du salarié handicapé, de rechercher les solutions possibles à son maintien dans l'emploi, etc.

**Ce partenariat opérationnel, permettant aux conseillers du Cap Emploi de participer aux réunions d'équipe de la CCPME, favorise la prise de décision en toute cohérence, la réactivité en cas de changement dans la situation du salarié accompagné, sans oublier un gain de temps pour l'employeur conseillé.**

## La MDPH



La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les

personnes handicapées et leurs proches. Elle associe différents acteurs (Conseil départemental, les services de l'État, les organismes de protection sociale (CAF, Caisse d'Allocations Maladie), des associations représentatives des personnes en situation de handicap). Elle est animée par le Conseil départemental.

Elle s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de handicap quels que soient leur âge et leur situation.

L'assistante sociale de l'ASTE travaille en étroite collaboration avec la MDPH pour accompagner les salariés de nos entreprises adhérentes concernées par le handicap.

**Une procédure accélérée pour les demandes de RQTH est régulièrement utilisée par les médecins du travail.**

## L'Assurance Maladie



### → Cellule PDP de la CRAMIF

Le travail en réseau avec l'Assurance Maladie grâce au référent PDP permet, au sein

de la cellule PDP portée par la CRAMIF, de statuer sur les demandes d'action d'évaluation, de formation et de remobilisation d'un salarié pendant son arrêt de travail tout en étant indemnisé par l'Assurance maladie.

### → Forum Santé Emploi

Afin de maintenir une dynamique professionnelle pendant l'arrêt de travail, les salariés habitant l'Essonne, en arrêt de plus de 90 jours, sont invités lors du Forum Santé Emploi, à rencontrer selon leur situation et leur besoin, les différents acteurs du département œuvrant pour le maintien en emploi. Unité de lieu, unité de temps, pour un multiple recueil d'information et un gain de temps, permettant d'amorcer un projet professionnel adapté.

## La Maison de l'emploi de Corbeil-Essonnes / Evry



L'ASTE développe son réseau de partenaires locaux, avec pour objectif de faire découvrir la santé au travail et les bénéfices d'une démarche de prévention au quotidien.

La Maison de l'emploi de Corbeil-Essonnes / Evry fait partie de ces acteurs, avec pour objectif de coordonner et fédérer l'action des partenaires locaux en matière de développement économique, d'emploi, de formation et de sécurisation des parcours professionnels.

## Adhésions

### Présanse



L'ASTE fait partie du réseau Présanse, organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises.

Cette association travaille notamment à valoriser les actions du réseau interentreprises et propose des analyses destinées à faciliter son insertion effective dans le dispositif de prévention. L'ASTE participe chaque année aux séminaires « journées santé travail ».

### L'ASTIF



Créée en 2016, l'Association loi 1901 « ALLIANCE pour la SANTÉ au TRAVAIL en Île-de-France - ASTIF » vise à

promouvoir sur la Région Île-de-France, en pleine indépendance, une réflexion commune concernant les services de santé au travail interentreprises de cette région.

10 services interentreprises de santé au travail ayant un agrément en Île-de-France y ont adhéré (ACMS, AMET, ASTE, CMIE, GIMAC, SEMSI, SIMT, OSTR, IPAL, SEST) avec la volonté de partager leur vision de la santé au travail, d'échanger sur les pratiques, de réfléchir communément à des thématiques (action de prévention primaire en entreprise, groupe de travail médecins, modification des règlements intérieurs des adhérents des SIST, échanges sur les politiques de formation des collaborateurs en SIST, échanges des supports de communication pour les salariés / risques professionnels) et de contribuer au PRST3.

### De la Base CMR Repérages à TOXILIST, une base d'informations toxicologiques collaborative et partagée en santé travail



Le GIE CMR Repérages dans lequel l'ASTE était encore engagée avec 3 SIST en Ile-De-France (10 membres à la création) a pris la décision

lors de sa dernière AG de dissoudre le GIE CMR et donc d'abandonner cet outil très peu utilisé.

L'ASTE a choisi de rejoindre 35 SIST de France utilisant TOXILIST.



Cet outil métier de communication mutualise des données toxicologiques et des FDS en vue d'accompagner les entreprises à prévenir le risque chimique. Il permet aux équipes de santé travail de travailler en réseau. C'est également un gain de temps pour que les professionnels de santé partagent leurs connaissances et expériences du terrain.

### Le GIE Intérim



L'ASTE est adhérente du GIE Intérim, constitué par trois services interentreprises de santé au travail (SIST). Le GIE est ouvert à l'ensemble des services d'Île-de-France ayant un agrément professionnel délivré par la DIRECCTE Île-de-France pour assurer le suivi des salariés intérimaires.

L'implication de tous les services interentreprises et autonomes permet d'alimenter et de faire vivre les BDD (bases de données) Réglementaire et Préventeurs.

La base de données se déclinant en deux parties – BDD Réglementaire et BDD Préventeurs – a pour but :

- de répondre à l'obligation de mettre en place un fichier commun centralisant les fiches d'aptitude des salariés intérimaires (BDD Réglementaire), évitant la redondance des exigences en matière de fiche d'aptitude pour un salarié intérimaire.

- de développer le suivi médical des salariés intérimaires et de prévenir les risques professionnels auxquels ils sont exposés (BDD Préventeurs).

Les utilisateurs de la BDD Réglementaire sont les entreprises de travail temporaire. Les inspecteurs et contrôleurs du Travail ont un droit d'accès. Pour ce faire, chaque service s'engage à fournir régulièrement l'ensemble des données structurées selon un format et une périodicité qui sont définis par le GIE afin d'alimenter la BDD Réglementaire.

### L'ANIMT



Cette association nationale fédère tous les internes en médecine du travail des différentes régions et villes françaises. L'ASTE a partici-

pé les années précédentes aux « rencontres nationales pédagogiques », qui sont l'occasion d'échanger avec les médecins du travail de demain.



# LA COMMUNICATION À DESTINATION DES ADHÉRENTS ET DE LEURS SALARIÉS

## De nouveaux supports de prévention

Trois nouveaux supports de prévention sont venus compléter le catalogue ASTE en 2019 : le guide de marquage des EPI (équipements de protection individuels), le dépliant de prévention des addictions ainsi qu'une plaquette dédiée au maintien en emploi, qui présente notamment la visite de pré-reprise et la CCPME (Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi).



Réalisés en collaboration avec les équipes médicales et le service social, ces supports sont remis aux adhérents et à leurs salariés en fonction de leurs besoins et sont mis à disposition en ligne sur l'espace adhérent sécurisé.

Une refonte du guide RPS a également été réalisée avec la psychologue du travail.

## Un nouvel atelier prévention pour prendre en main l'espace adhérent

Afin de répondre à un besoin remonté par les équipes sur le terrain, le service communication a animé en 2018 un nouvel atelier prévention, en collaboration avec la référente informatique. Ce dernier avait pour thème « comment bien utiliser son espace adhérent ». Destiné aux employeurs et responsables de service, il permet aux participants de découvrir en détail toutes les fonctionnalités dématérialisées de leur espace sécurisé : les modules d'e-learning, la gestion des salariés, le dispositif de lutte contre la désinsertion professionnelle, la bibliothèque d'outils de prévention...

## E-learning : une communication renforcée qui a porté ses fruits



Les entreprises adhérentes ont gratuitement accès depuis plusieurs années à un service d'e-learning. Ces formations en ligne, proposées par l'AFOMETRA, participent à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels.

Différents modules de sensibilisation et d'information aux risques sont mis à disposition des salariés, assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes et de QCM.

Les attestations de suivi délivrées à chaque salarié à l'issue de ces formations peuvent être conservées par l'employeur dans le dossier du salarié. Elles participent aux informations légales que l'employeur doit produire pour justifier de son action en matière de prévention des risques professionnels.

En 2019, la communication sur ce dispositif a été accentuée. Des flyers d'information ont été créés pour être remis par les AST aux nouveaux adhérents, et des mailings ont été envoyés aux abonnés à la newsletter. De même, l'atelier prévention « comment bien utiliser son espace adhérent » a permis d'insister sur cette fonctionnalité auprès des participants.

Les résultats ne se sont pas fait attendre : parmi tous les services de santé au travail utilisateurs de ce service d'e-learning, **l'ASTE affiche au niveau national le plus grand nombre de connexions (4000)**. Les retours des adhérents sont très positifs, mettant en avant les avantages de ce service : des modules faciles d'accès, une souplesse d'utilisation sans contraintes de lieu ni de temps, des formats courts et pédagogiques qui permettent de sensibiliser les salariés sur des thématiques diverses avec justificatifs à l'appui.

**Différents modules de sensibilisation et d'information aux risques sont mis à disposition des salariés, assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes et de QCM.**

---

## Les événements professionnels en 2019



Pour la première année, à l'initiative de Présanse, les services de santé au travail interentreprises ont organisé le 12 mars 2019 partout en France des **rencontres sur la prévention en entreprise**. Cette journée nationale de « Portes ouvertes » était l'occasion de faire découvrir la prévention en Santé au Travail à un large public.

L'ASTE a ouvert ses portes à Mennecy pour faire découvrir la réalité des missions de ses équipes, véritables interlocuteurs de proximité pour les employeurs et leurs salariés en Essonne. Plusieurs entreprises sont venues nous rendre visite tout au long de l'après-midi, mais aussi des élus locaux et des représentants syndicaux. Ils ont pu échanger avec nos préventeurs, AST, médecins du travail et infirmières, au quotidien sur le terrain aux côtés des employeurs et de leurs salariés, mais aussi avec nos secrétaires médicales et personnels des fonctions supports sur différentes thématiques. Une mobilisation importante et une journée enrichissante pour tous !



Du 21 au 23 mai 2019, l'ASTE a participé au **salon Préventica** pour sa 2<sup>e</sup> édition parisienne, aux côtés des autres services de santé au travail d'Ile-de-France. Médecins du travail, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, psychologues, assistants sociaux et responsables de services étaient présents sur un stand commun pour échanger et présenter leurs actions de prévention des risques professionnels.



L'ASTE a été sollicitée le 27 novembre 2019 pour intervenir lors du **séminaire professionnel régional des acteurs du maintien en emploi**, organisé par les partenaires du PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) et du PRST (Plan régional Santé au travail).

Corinne Tobianah, notre assistante sociale et contact PDP, co-animaient 3 ateliers participatifs sur le thème de la visite de préreprise. Il s'agissait de favoriser les échanges de pratiques entre acteurs (employeurs, représentants de salariés, organismes sociaux, professionnels du maintien en emploi...). Avec pour objectif de réfléchir collectivement aux freins et leviers du maintien en emploi.

À cette occasion, une plaquette dédiée au maintien en emploi et à la visite de préreprise a été réalisée en amont afin d'être remise aux participants du séminaire.

## Un nouvel outil pour réaliser des enquêtes de qualité

L'ASTE s'est dotée fin 2019 d'un **nouvel outil de questionnaires en ligne pour réaliser des enquêtes de satisfaction**, sondages ou évaluations. Une première étude a pu être réalisée pour comprendre les raisons des absences non justifiées aux visites médicales. Les enquêtes de satisfaction pour améliorer la qualité de nos services vont pouvoir être développées en 2020, à destination des employeurs mais aussi de leurs salariés.

## Un nouveau mode de recrutement de médecins du travail

Face à la difficulté de recruter des médecins du travail par les canaux habituels (cabinets de recrutement spécialisés, annonces papier et en ligne, etc.), le service communication a mis en place **une campagne Google Ads** afin d'élargir les possibilités. Cette campagne est diffusée en France, en Europe et dans les pays francophones. Elle permet une meilleure visibilité de l'association. Les candidats intéressés peuvent par ce biais contacter directement, ou demander à être contactés par le service des ressources humaines.



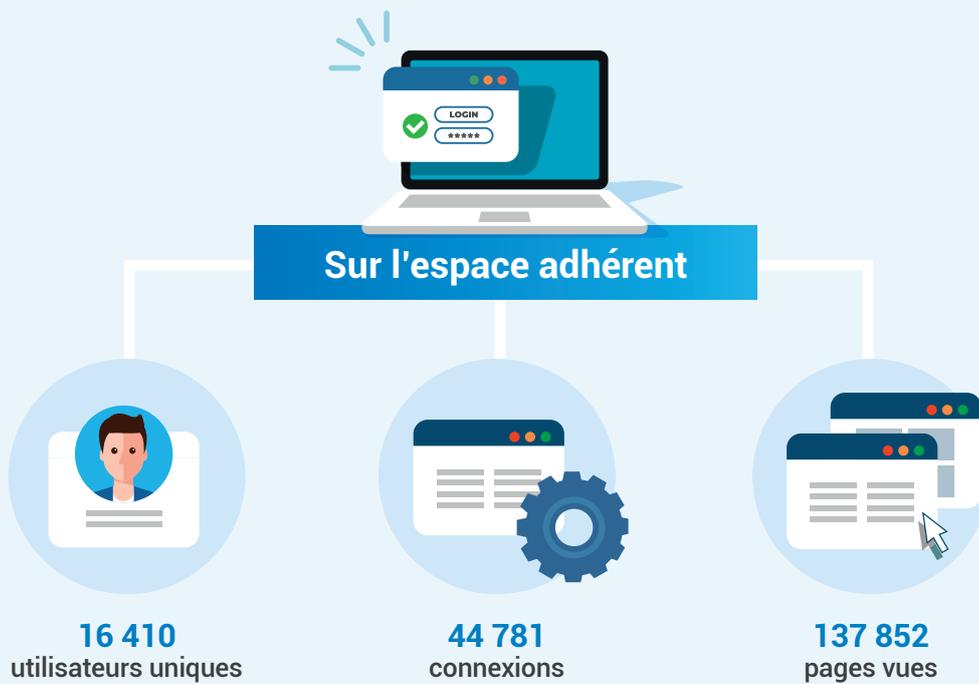
### Campagnes d'e-mailings

Tout au long de l'année, plusieurs campagnes d'e-mailing ont été organisées pour informer les adhérents sur :

- Les inscriptions aux ateliers prévention
- L'ouverture du nouveau centre médical d'Evry-Courcouronnes
- Comment déclarer ses effectifs ?
- Comment participer à l'Assemblée générale ?
- La participation aux portes ouvertes 2019



# Fréquentation web en 2019





RGPD

# LES SYSTÈMES D'INFORMATION

## 100% RGPD

### Les données sont omniprésentes.

Pour s'adapter aux enjeux du numérique et garantir une meilleure maîtrise des données personnelles, un règlement européen nous impose de nouvelles modalités sur le traitement de ces données depuis le 25 mai 2018.

Il renforce les droits des personnes et responsabilise davantage les organismes publics et privés qui traitent les données.

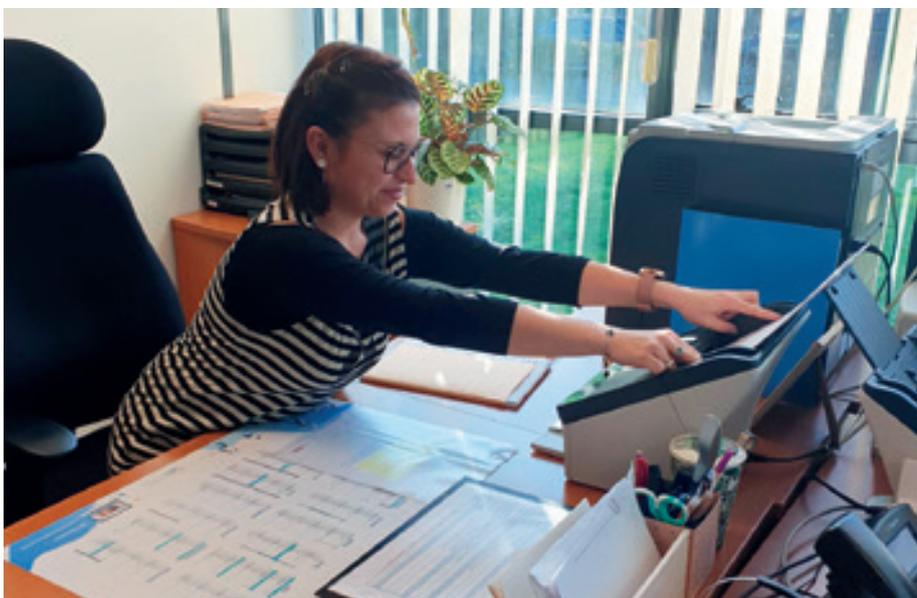
Pour nous accompagner dans la mise en place de ce Règlement Général de la Protection des Données

(RGPD), nous avons sollicité PRO ARCHIVES SYSTEMES, qui a notamment été désigné DPO (Data Protection Officer) de l'ASTE, auprès de la CNIL.

Une phase d'audit a été réalisée dans nos locaux en 2018 suivie d'une phase d'accompagnement dans la mise en conformité. Nous sommes désormais dans une démarche de maintien de cette conformité.

Une mise à jour de notre logiciel métier a été nécessaire. Nous sommes dorénavant « 100% RGPD ».

Les adhérents ont accès, sur leur espace adhérent de notre site internet, à l'annexe sur la protection des données personnelles de notre règlement intérieur.



L'ASTE s'est engagée depuis 2017 dans la démarche du DMST. En 2019, notre centre des Ulis avec des équipements numériques poursuit la numérisation des dossiers médicaux de tous les salariés.

Tout nouveau salarié se voit créer systématiquement un dossier numérique.



# LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES MAJEURES EN 2019

## VIP initiale des apprentis dans le cadre du décret n°2018-1340

Le décret n° 2018-1340 du 28 décembre 2018 prévoit la possibilité pour un professionnel de santé de la médecine de ville de réaliser la visite d'information et de prévention des apprentis.

Suite à la parution de ce décret, l'ASTE a pris la décision de ne pas expérimenter ce dispositif.

En effet, l'application des modalités d'organisation des visites d'information et de prévention des apprentis, définies par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et son décret d'application, donnerait matière à démontrer que le recours « à la médecine de ville », déjà saturée par ailleurs, serait l'unique solution.

Cette expérimentation va à l'encontre des missions des Services de Santé au travail et de la spécialité du Médecin du travail.

**Ce qu'il faut retenir :** la mise en œuvre des VIP initiales pour les apprentis (à l'exception de ceux relevant de l'enseignement agricole) constitue une priorité pour notre service de santé au travail. Les centres devront par conséquent donner obligatoirement une réponse dans les 8 jours à l'employeur avec une date de VIP initiale fixée dans les 2 mois.

## Elections 2019 pour la mise en place d'un CSE, Comité Social et Économique

Le Comité social et économique, une des principales sources de relations collectives au travail, est la nouvelle instance représentative du personnel mise en place par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise. Il fusionne plusieurs instances préexistantes, à savoir : le comité d'entreprise (CE), le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les délégués du personnel (DP).

## Les nouveaux produits CMR

### Des nouvelles valeurs limites d'exposition professionnelle pour huit agents chimiques.

Un décret du 27 décembre 2019 ajoute des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) contraignantes pour sept nouveaux agents chimiques : acétate d'éthyle, 1,4-dichlorobenzène, 1,1-dichloroéthylène, dioxyde d'azote, monoxyde d'azote, monoxyde de carbone et tétrachlorométhane.

En outre, les VLEP de l'acide cyanhydrique sont abaissées. Ces modifications seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.





# > 4 MISSIONS

au service d'une  
stratégie globale  
de prévention

Les actions en entreprise : 1 <sup>ère</sup> mission, le repérage des risques professionnels .....	29
Le suivi de l'état de santé des salariés.....	33
Conseils et prévention .....	44
Traçabilité en santé, veille sanitaire et développement numérique.....	64

# Nos 4 missions légales

Aujourd'hui, l'action des SSTI est articulée autour de quatre missions légales indispensables les unes aux autres et définie par l'article L. 4622-2 du Code du travail.



## Nos 10 engagements pour la santé au travail

Pour assurer efficacement leurs missions, les SSTI expriment des engagements opérationnels et concrets, dont les résultats peuvent être mesurés par l'adoption commune d'indicateurs, progressivement alimentés pour la période 2018-2022.

- 1 **Aider toutes les entreprises** à évaluer leurs risques professionnels
- 2 **Assurer un suivi individuel** et adapté de l'état de santé pour les 15 millions de salariés
- 3 **Participer à la traçabilité** des expositions professionnelles et à la veille sanitaire
- 4 **Participer activement** à la mise en place d'un système d'information interopérable en santé au travail
- 5 **Assurer l'universalité et la qualité** de l'accompagnement
- 6 **Fournir** les analyses, sensibilisations collectives et conseils de prévention ciblés aux acteurs de l'entreprise
- 7 **Repérer, accompagner et suivre** les salariés en risque de désinsertion professionnelle, et contribuer activement au maintien en emploi
- 8 **Proposer des solutions adaptées** aux secteurs d'activités « spécifiques »
- 9 **Promouvoir la santé au travail** par le numérique, en rendant accessibles aux acteurs les données santé travail qui les concernent
- 10 **Faciliter le pilotage des politiques de santé au travail**, via un réseau des SSTI organisé et cohérent, avec des représentations régionales de nationale



# LES ACTIONS EN ENTREPRISES

## 1<sup>ère</sup> mission, le repérage des risques professionnels

### La fiche d'entreprise

Dans chaque entreprise ou établissement qu'il a en charge, le médecin du travail ou son équipe pluridisciplinaire établit et met à jour la fiche d'entreprise sur laquelle sont consignés notamment les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés. Cette fiche est transmise à l'employeur. (Articles D4624-37, D4624-39 et 40 du Code du travail).

À l'ASTE, les entreprises nouvellement adhérentes reçoivent systématiquement la visite d'une Assistante en Santé au Travail (AST). Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 20 salariés, elles réalisent leur FE. En 2019, nos 10 AST ont accompagné **1130 entreprises différentes**, dont 80,5% de TPE (moins de 9 salariés).

2019	Nombre de FE			% d'adhésions
	AST	Autres membres de l'équipe pluridisciplinaire	Total	
Nouveaux adhérents	587	9	596	79%*
Anciens adhérents	459	113	572	
Mises à jour	84	57	141	

\* Hors nouvelles adhésions pour les travailleurs détachés et intérimaires

### FE réalisées ou mises à jour



Le passage à temps plein des AST a permis d'optimiser le nombre de FE réalisées par le Service : **+ 18% en 2019**



## FOCUS

### Zoom sur le recensement des FE

L'ASTE s'est engagée dans la démarche d'identifier le nombre d'adhérents et de salariés « couverts » par une FE. À l'initiative de la directrice des activités, un état des lieux « manuel » a été réalisé en 2019 par toutes nos Assistantes en Santé. Elles ont notamment numérisé les FE existantes en version papier de sorte à poursuivre notre démarche du « tout numérique ».

Au 12 novembre 2019, la Fiche d'Entreprise était réalisée pour 54% de nos adhérents actifs et 63% des salariés suivis par l'ASTE sont « couverts » par une Fiche d'Entreprise.

	ADH			Salariés		
	Nb d'ADH	FE faites	% d'ADH « couverts » par une FE	NB salariés (Effectif réel)	Salariés « couverts »	% Salariés « couverts » par une FE
Etampes	1 349	659	49%	15 173	7 320	48%
Evry	2 214	1 314	59%	23 011	15 727	68%
Les Ulis	1 201	531	44%	11 890	7 705	64%
Mennecy	1 159	645	56%	14 062	9 450	67%
Saint-Michel	1 391	823	59%	14 580	9 713	67%
<b>Total</b>	<b>7 314</b>	<b>3 972</b>	<b>54%</b>	<b>78 716</b>	<b>49 915</b>	<b>63%</b>

(Effectif réel : effectif au 12 novembre sans le cumul depuis le début d'année)

Selon une étude nationale réalisée en 2018 par Présanse :



**130 500**  
fiches d'entreprises  
ont été réalisées  
ou mises à jour



**45%**  
des établissements  
français étaient  
couverts par une FE



**55%**  
Taux de couverture  
des établissements  
en Île-de-France



## Deux adhérents (secteur du transport routier et du secteur boulangerie – pâtisserie) témoignent de l'utilité de la Fiche d'Entreprise

### SG Transport

Créée en avril 2019, SG Transport, filiale d'une holding, est implantée à Saint-Pierre-du-Perray. L'entreprise évolue dans le domaine du transport routier de machines et d'engins pour les chantiers dans le secteur du BTP. Le local administratif et le parking pour les camions sont en activité depuis novembre 2019. En décembre, le directeur administratif reçoit la visite d'une Assistante en Santé Travail de l'ASTE en vue d'établir la Fiche d'Entreprise de cet établissement. À cette période, seul un chauffeur est salarié en CDI (travailleur isolé). Aussi, la fiche d'entreprise recense l'appréciation des risques et les recommandations liées à l'activité professionnelle de cette personne qui véhicule de chantier en chantier de gros engins pour la construction de bâtiments.

Le directeur de l'établissement, M GUERREIRO, témoigne, ainsi que le directeur administratif (DA), l'interlocuteur présent lors de l'établissement de la FE avec une de nos assistantes en santé travail. Extraits.

**Vous avez reçu la visite d'une assistante en santé travail dans le cadre de la réalisation de votre fiche d'entreprise. En connaissiez-vous l'utilité tant du point de vue juridique qu'en matière de prévention des risques professionnels liés avec votre activité ?**

**M. Guerreiro :** Non, personnellement pas précisément.

**DA :** Non pas vraiment, car pour ma part, cette démarche était déléguée à d'autres personnes de la holding. La démarche de l'ASTE de nous solliciter et de se déplacer jusqu'à nous a permis de mieux comprendre son utilité.

Notre Assistante en Santé au Travail a recensé tous les risques liés à votre secteur d'activité et en particulier ceux en lien avec les missions de votre chauffeur routier. Elle a apprécié selon son environnement de travail et ses missions les risques suivants :

- Risques physiques en lien avec les intempéries
- Risques et contraintes liées à des postures (station debout et piétinement ; une répétitivité des gestes)
- Risques de manutention (efforts physiques importants)
- Une charge mentale (contact avec le public)
- Des déplacements (en Île-De-France) multiples sur des lieux différents
- Risques d'accidents prépondérants (de plain-pied, travail en hauteur > 3 mètres et chute d'objets)
- Risques liés à l'utilisation d'engins mobiles et d'appareils de levage ; cariste, nacelle.



**M. CAETANO GUERREIRO, Dirigeant SG TRANSPORT**

**En matière de mesures de prévention, elle a établi des préconisations pour le respect de l'affichage obligatoire dans le local administratif, mais également dans le camion du chauffeur : une pochette contenant les documents obligatoires (règlement intérieur, interdiction de fumer, coordonnées de la médecine du travail, jours et horaires de travail, adresses pompiers, police, urgences, loi hommes/femmes), avez-vous des contraintes particulières au déploiement de votre prévention en milieu de travail ?**

**DA :** Nous ne rencontrons aucune contrainte particulière à la mise en œuvre de cette prévention sur notre nouveau site. On évolue dans une structure existante depuis 7 ans, dans laquelle les choses sont connues, mais non formalisées. C'est ce qu'il nous reste à faire sur ce site.

**Quel est votre point de vue concernant la démarche de la médecine du travail par rapport à la FE ?**

**DA :** C'est très appréciable cette démarche de la part de votre Service de santé au travail. Je n'ai pas connu d'organisme [service de santé au travail] qui avait cette proactivité-là : je veux dire dans le sens d'apporter de l'aide à l'employeur sans attendre que ce dernier sollicite sa médecine du travail.

**M. Guerreiro :** C'est vrai. Vu mon expérience professionnelle antérieure, je confirme ce que dit mon collaborateur. Je n'ai jamais connu cela avec les autres services.



## Deux adhérents (secteur du transport routier et du secteur boulangerie – pâtisserie) témoignent de l'utilité de la Fiche d'Entreprise

### La boulangerie-pâtisserie « Le Fournil de Limours »

La boulangerie-pâtisserie « Le Fournil de Limours » reprise par M. Stéphane NIGRO, le nouveau gérant, emploie 7 salariés (1 chef pâtissier, 2 pâtissiers, 2 boulangers et deux personnes aux postes de vente). En septembre 2019, il reçoit la visite d'une assistante en santé travail, chargée de réaliser sa FE. Retour sur son témoignage.

**Vous avez reçu la visite d'une assistante en santé travail dans le cadre de la réalisation de votre fiche d'entreprise. En connaissiez-vous l'utilité tant du point de vue juridique qu'en matière de prévention des risques professionnels liés avec votre activité ?**

**M. Nigro :** Je n'en avais jamais eu entre les mains ni n'en connaissait l'utilité.

**Aviez-vous conscience de l'ampleur et du type de conseils qui vous ont été dispensés lors de la réalisation de votre FE ?**

**M. Nigro :** Oui, exerçant cette activité depuis un certain temps et lorsqu'on m'a vendu l'affaire.

**Avez-vous rencontré des contraintes particulières au déploiement de la prévention dans vos locaux d'arrière-boutique ?**

**M. Nigro :** Je ne rencontre pas de contraintes particulières pour le déploiement des recommandations. Le vestiaire sera installé prochainement. Après la visite de l'AST, j'ai mis en place des référents sur chaque poste : par exemple, ma pâtissière est affectée à la surveillance du froid positif. J'ai essayé de tout fractionner pour que chacun de mes salariés soit chargé d'une surveillance en lien avec les recommandations qui m'ont été faites dans le cadre de la FE. J'ai reçu quelque temps après la visite de l'inspection du travail ; elle a constaté que la FE avait été faite et c'était parfait.

Je constate aussi que de réaliser une FE apporte à l'employeur la possibilité d'accentuer les points de prévention sur lesquels il faut particulièrement faire attention et qu'il faut mettre en place.

**Quel est votre point de vue concernant la démarche de notre médecine du travail par rapport à la FE ?**

**M. Nigro :** Je ne connaissais pas une médecine du travail aussi présente que la vôtre et qui assurait autant de prestations. J'ai découvert avec votre Service l'aide et



Le Fournil de Limours



Intérieur boutique

les missions de la médecine du travail. Encore une fois, ce qui est bien c'est qu'on peut dialoguer sur des points que nous ne voyons pas forcément et qu'on ne connaît pas. Pour nous employeur, c'est vraiment une aide dont on a besoin.

**Pourquoi avoir choisi notre service de santé ?**

**M. Nigro :** Parce que vous étiez déjà en place et j'ai beaucoup apprécié la FE qui était déjà faite quand on m'a vendu l'affaire. De plus, j'avais entendu beaucoup de bien de vous, donc j'ai dit : « allez, on y va ». De plus, aujourd'hui, la moitié de mes salariés ont déjà été reçus en visite médicale. Pour les autres services de santé auxquels j'adhère pour mes autres boutiques, je n'ai aucun contact et il est difficile de les joindre pour obtenir des rendez-vous de visite. Je n'ai même pas la FE.



# LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

Depuis la naissance des services médicaux du travail en octobre 1946, les missions confiées aux médecins du travail n'ont cessé de s'enrichir pendant que, paradoxalement la ressource médicale s'étiolé, à l'image de ce que nous observons dans notre service.

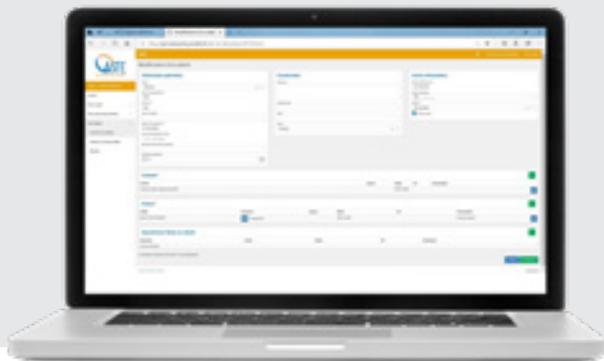
En effet, afin de maintenir un bon niveau de prévention aux salariés et de protection aux employeurs, ces missions furent structurées en « mission de service de santé au travail », avec l'instauration de la pluridisciplinarité. Ainsi, parallèlement à l'arrivée des infirmières en santé au travail (IDEST), des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), de l'assistante sociale (AS), des collaborateurs médecins et plus récemment des médecins en procédure d'autorisation d'exercice (PAE), il y a eu d'une part, et à travers la rédaction de protocoles, la mise en place de la « délégation » en ce qui concerne le suivi, y compris alterné avec les IDEST, et d'autre part, l'introduction des grands chantiers que sont : le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, le projet de service...

Tout cela en toute cohérence avec les plans santé régionaux, tout en tenant compte des expositions réelles des salariés des entreprises locales prises en charge.

Plus récemment, avec l'avènement de la loi de la modernisation de la médecine du travail, le pourcentage de visites complexes et chronophages est de plus en plus élevé au fil des années (visites à la demande, de pré-prise et de reprise), pour des salariés ayant un état de santé précaire et/ou en difficulté (état de santé, usure professionnelle/conditions de travail), dans un contexte de durcissement des contrôles effectués par les praticiens-conseils de la CPAM, avec des injonctions à la reprise et rupture des indemnités.

Les médecins du travail de l'ASTE, dont je salue le courage, résistent à la pression, mais sont proches de l'épuisement. Ils ont néanmoins, au cours de l'année 2019, produit un résultat remarquable en cabinet.

## Les expositions aux risques professionnels



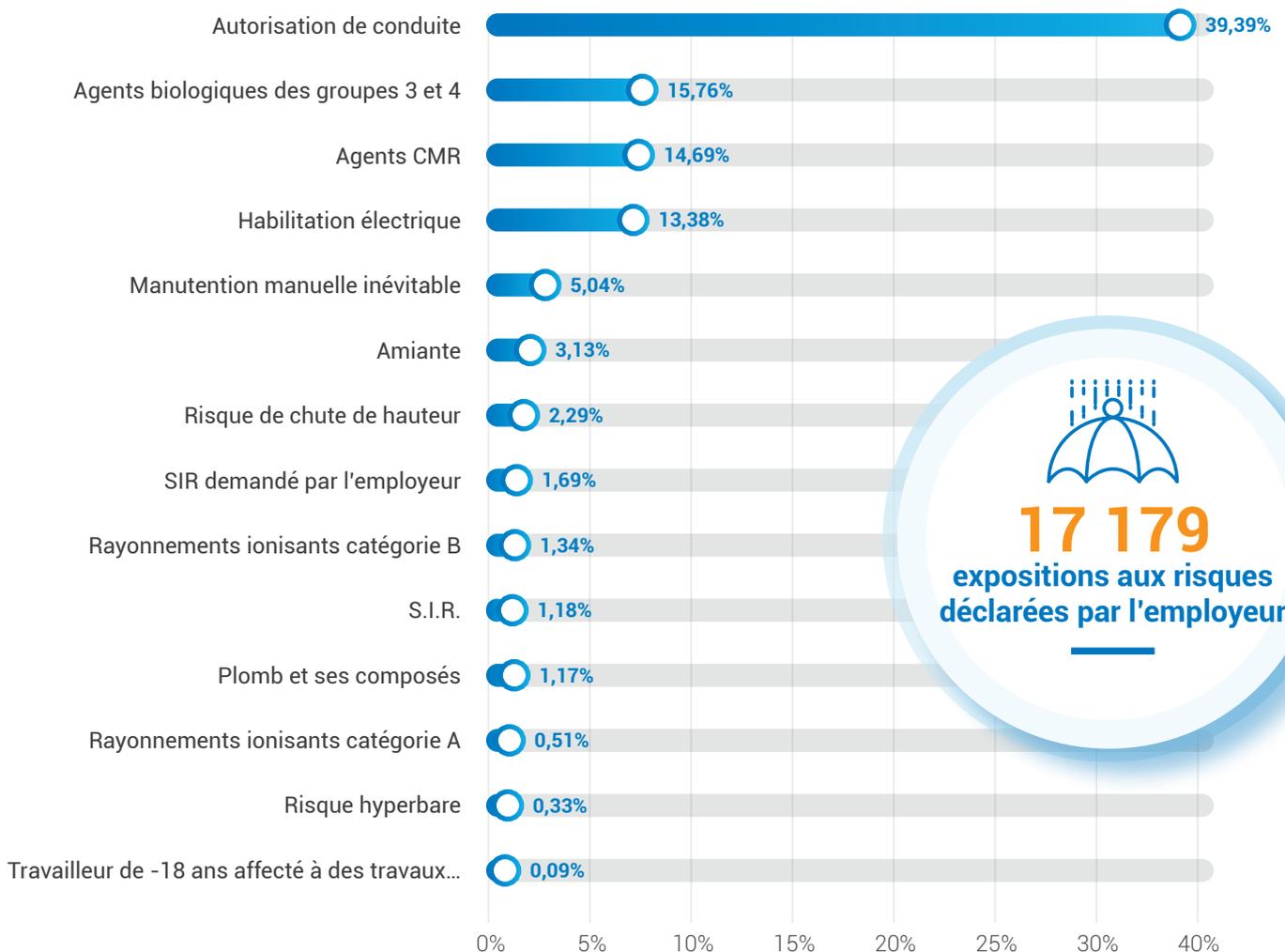
**56%** des adhérents ont mis à jour leurs effectifs et leurs expositions en fin d'année 2019. Le suivi des salariés en dépend : la déclaration des effectifs est obligatoire et indispensable à la facturation de la cotisation annuelle. Elle est également utile pour identifier les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés.

Pour les expositions relevant d'un suivi individuel renforcé, nous observons une franche amélioration des déclarations des expositions aux risques particuliers faites par les employeurs, avec un bond de 13 365 en 2018 à 17 179 risques particuliers déclarés en 2019.

Les relances ou demandes de précision faites aux employeurs, de façon systématique désormais, par les équipes médicales sont sans doute à l'origine de ce résultat.

Si pour la plupart des expositions, les proportions sont confortées comme l'année précédente (autorisation de conduite, risque CMR, ...), il apparaît que certaines expositions voient leurs proportions s'affiner (manutentions manuelles inévitables : 3,91% en 2018 contre 5,04% ; habilitation électrique 10,70% en 2018 contre 13,38%).

La photographie des expositions aux risques professionnels particuliers des salariés suivis à l'ASTE est de plus en plus nette.



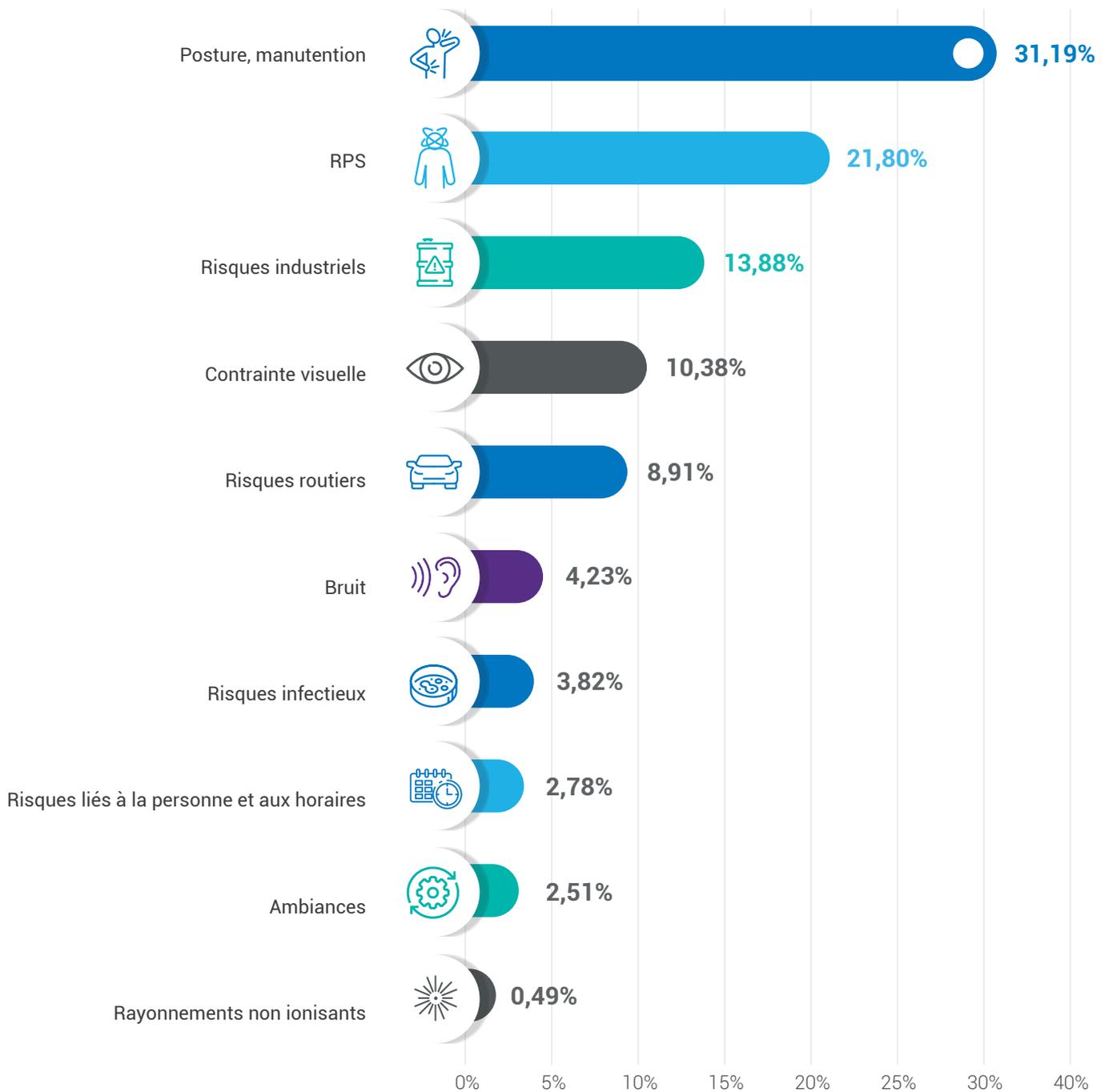


## Expositions aux risques constatées par les professionnels de santé pour les SIS

Pour les expositions ne relevant pas d'un suivi individuel renforcé, la chasse ouverte par les équipes pluridisciplinaires a été particulièrement fructueuse et permet, en passant du simple au-delà du double (65 491 à 151 151), d'améliorer là également la cartographie des expositions.

La répartition par catégorie de risques reste proportionnellement identique aux années précédentes.

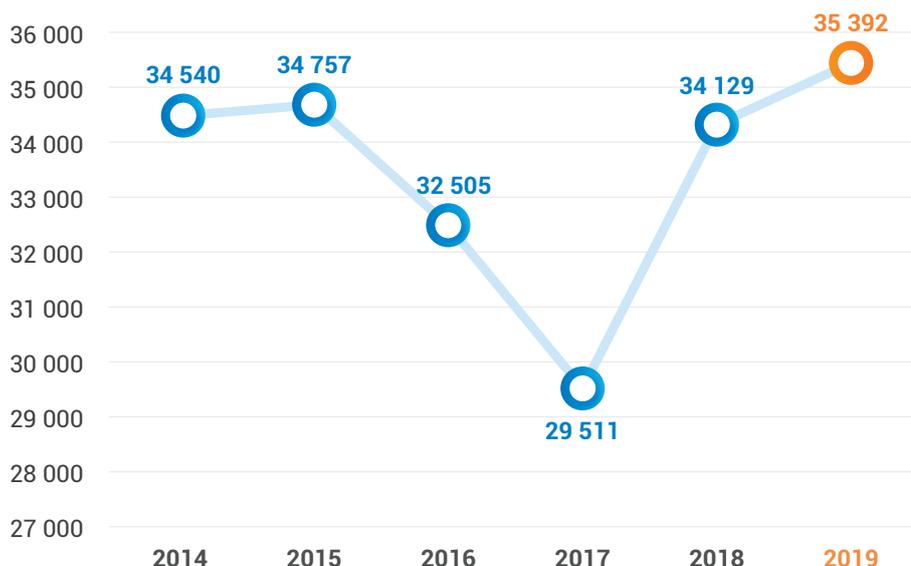
L'absence de mutation profonde du bassin économique de notre département est encore une fois confirmée.



## Les consultations

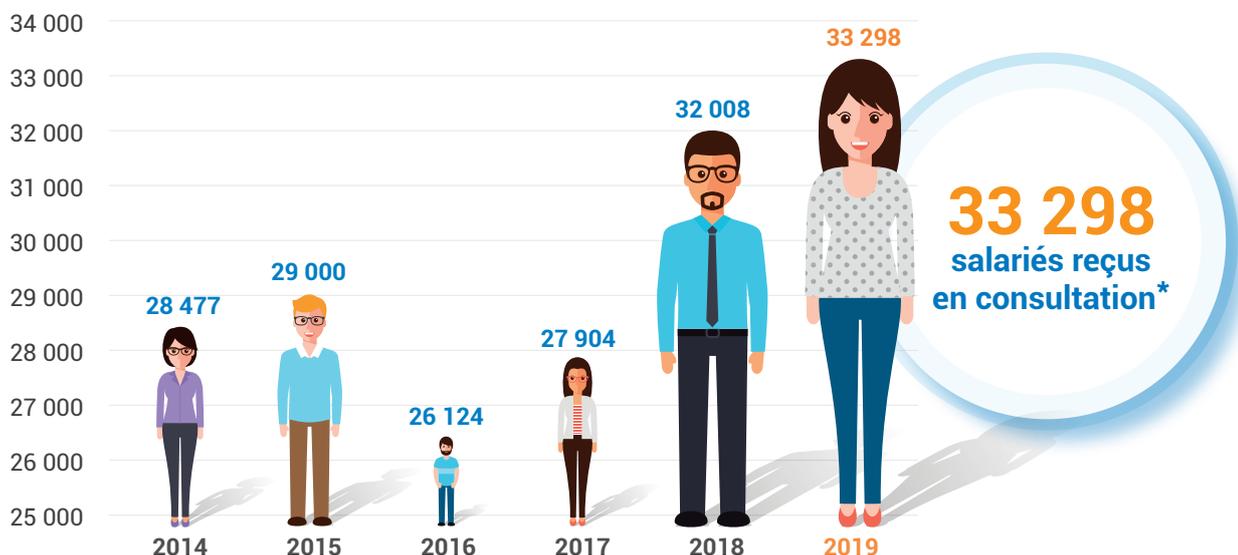
En 2019, 35 392 consultations ont été réalisées par les équipes de médecins et d'infirmières de l'ASTE. C'est l'année de tous les records en la matière, puisque traduisant un fonctionnement totalement éprouvé et efficace. Nous avons noté dès 2018, le reprise d'un bon niveau d'activité clinique (34 129 consultations pour 25 511 en 2017). En effet, les équipes pluridisciplinaires sont constituées, avec un appariement médecin/infirmière, pratiquement réalisé pour chaque collectivité

suivie. De plus, les protocoles mis en place, notamment au cours des deux dernières années, semblent bien assimilés et mis en œuvre. Il est important de préciser qu'il y a eu, au cours de cette année, non seulement une perte en équivalent temps plein (ETP), de 0,7 (passage de 15,5 à 14,80 ETP), mais également un absentéisme pour maladie (dont de longue durée), et pour événement heureux. Je souhaite ici saluer les médecins de l'ASTE et leurs équipes.



Environ 2000 salariés ont été reçus en plusieurs fois en consultation au cours de l'année 2019, pour la surveillance clinique, compte tenu de leur état de santé, soit en conformité aux règles de réorientation en fonction du statut ou d'une vulnérabilité reconnue par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Ainsi, 33 298 salariés ont été pris en charge de façon effective en consultation ; c'est le nombre le plus élevé de salariés reçus au cours d'une même année à l'ASTE. Ils étaient 32 008 en 2018, année considérée jusqu'alors comme la plus performante dans ce domaine.



**33 298**  
salariés reçus  
en consultation\*

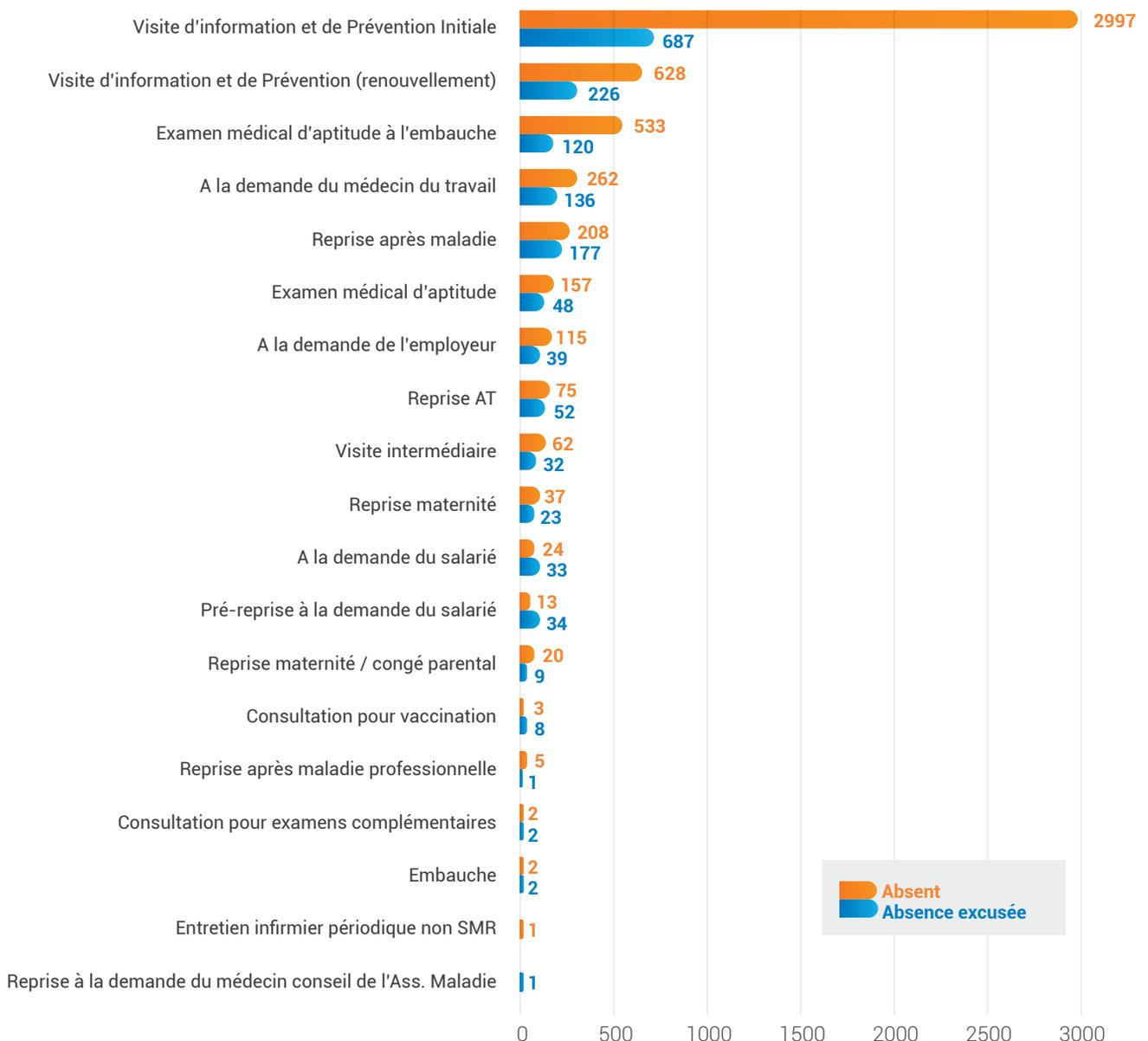
\* En personne physique différente : 1 salarié peut être vu plusieurs fois dans l'année

## L'absentéisme

La courbe de l'absentéisme poursuit sa croissance. De moins de 10% en 2016, cette hausse progressive atteint 13,9% en 2017, 15,8% en 2018 et 16,05% cette année.

La part de l'absentéisme « franche » est toutefois moins importante que l'année précédente. Une fois sur quatre, le service est informé. En 2018, une proportion de 1/5<sup>e</sup> des absents aux consultations faisait la démarche d'en informer le service. Il faut dire que la mise en œuvre d'un sondage auprès des adhérents ayant cumulé plus de 10 absences non justifiées a pu jouer un rôle sensibilisant. L'essentiel de l'absentéisme concerne cette année, non plus les premières visites (VIP Initiales et examens d'aptitude à l'embauche : 62% de l'absentéisme en 2018), mais plutôt les VIP Initiales et les VIP renouvellement : 67 % de l'absentéisme..

Viennent ensuite les examens médicaux d'aptitude à l'embauche (10%), les visites à la demande du médecin du travail (6%) et les visites de reprise (5,6%).





## FOCUS

# Résultats du sondage en ligne auprès de 82 adhérents ayant cumulé plus de 10 absences non justifiées en 2018

### Question 1 :

Plus de 10 rendez-vous planifiés pour le suivi de vos salariés n'ont pas été honorés en 2018. Ces absences n'ont pas été justifiées. Pour quelles raisons ?

### Réponses significatives :

*(un même adérent peut avoir répondu à plusieurs réponses)*

- Pour 80% des adhérents, leurs salariés ont oublié le rendez-vous ou ont rencontré des imprévus (transports, contraintes professionnelles de dernières minutes...).
- Pour 30% des sondés :
  - leurs salariés considèrent que la visite médicale n'est pas une obligation et plutôt une contrainte,
  - les intérimaires ne sont pas toujours libérés pour la visite médicale par les entreprises utilisatrices,
  - les conducteurs ne peuvent se rendre à une visite médicale le matin.

### Question 2 :

Que suggérez-vous pour améliorer l'assiduité aux visites de vos salariés ?

### Réponses significatives :

- Rappel de l'employeur à ses salariés, en amont de la visite, de rendez-vous.
- Faire la mention sur la convocation des frais susceptibles en cas d'absence à la visite.
- Sensibiliser les employeurs du caractère obligatoire de la visite médicale.
- Prévenir les employeurs suffisamment en amont pour leur propre organisation du travail.



## Typologie des consultations

L'ASTE à travers son organisation vise clairement la sortie de la formalité impossible. Malgré la croissante pénurie de temps médical, la constitution des équipes pluridisciplinaires, mais aussi l'investissement des confrères médecins ont permis d'améliorer la capacité de notre service à recevoir les salariés en premières visites avec un passage de 34% en 2016 à 43% en 2017 puis à 47 % les deux dernières années. Si l'on rapporte le pourcentage observé ces deux dernières années au nombre de visites réalisées, il est évident que cette progression se poursuit en valeurs absolues puisque le nombre total de visites en 2019 est de 35 392 pour 34 129 en 2018.

Il en est de même pour :

- les VIP renouvellement (16% pour 15,8% en 2019),
- les examens médicaux d'aptitude (5% pour 4,7% en 2019),

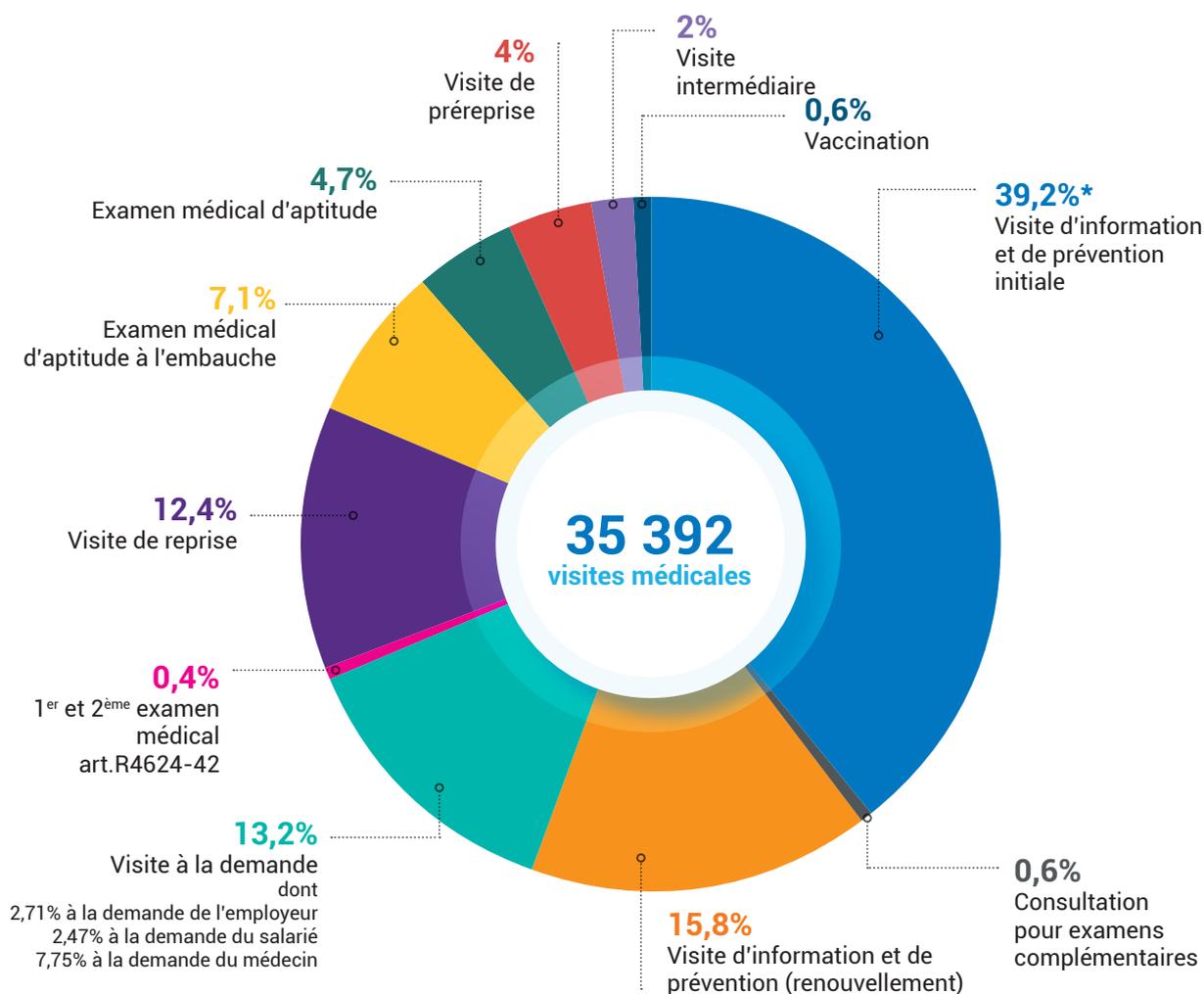
- les visites intermédiaires (2% pour 2% en 2019) pour lesquelles les pourcentages respectifs sont sensiblement les mêmes.

L'absence de recours à la médecine de ville pour la visite de mise en poste des apprentis illustre parfaitement ce propos.

Enfin, comme souligné les années précédentes, l'augmentation en nombre se poursuit pour les visites à la demande, dont le pourcentage passe de 13% en 2018 à 13,2% en 2019.

Il en est de même pour les visites de reprise ; 12 à 12,4% et les visites de préreprise qui bondissent de 2% à 4%.

L'augmentation continue de ces types de visites accentue bien évidemment la désorganisation infligée aux équipes médicales par les visites dites aperiódiques.



**FOCUS**

\* **VIP des apprentis** (VIP : visite d'information et de prévention).

Avril-novembre 2019 : 493 demandes de visites à l'ASTE = 100% honorées. Aucun recours à la médecine de ville.



## FOCUS

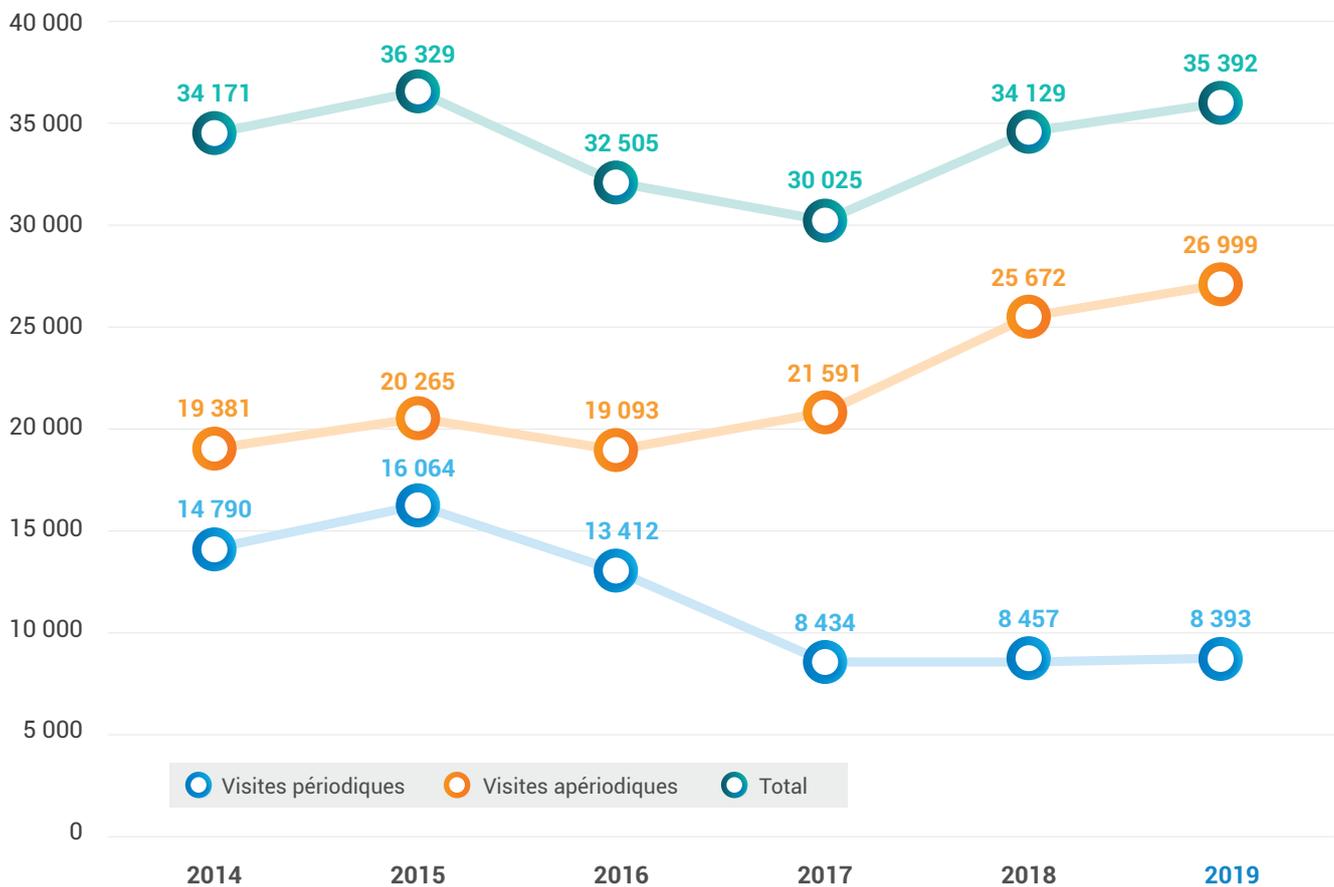
### Visites périodiques

- Examen d'aptitude
- VIP renouvellement
- Visite intermédiaire

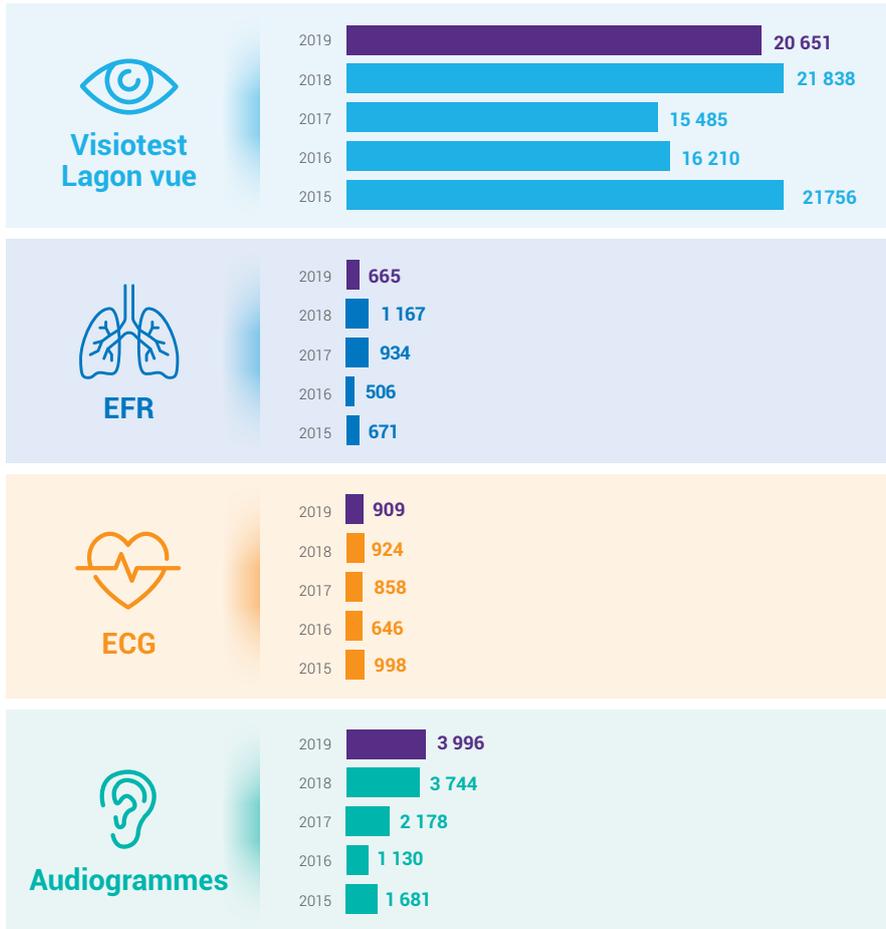
### Visites apériodiques

- Examen aptitude embauche
- Préreprise
- Reprise
- VIPI
- À la demande

Depuis 6 ans environ, l'organisation des équipes est mise à mal par les visites apériodiques. Celles-ci augmentent en nombre et de façon continue et dépassent depuis 2018, encouragées par la loi EL KHOMRI, les trois quarts des demandes de visites en santé au travail.



## Les examens complémentaires



En léger recul par rapport au nombre de bilans complémentaires réalisés en 2018 (27 673), ils atteignent 26 221. La baisse observée concerne en priorité le nombre de bilans visuels réalisés pour les salariés reçus en consultation.

Les bilans plus techniques comme les épreuves fonctionnelles respiratoires (EFR, les électrocardiogrammes (ECG) ont conservé un niveau quasi identique à celui de 2018.

Le nombre d'audiogrammes réalisés au cours de l'année est plutôt en hausse par rapport aux années précédentes.

## Les orientations

Les professionnels de santé de l'ASTE, avec l'aide parfois des équipements dont ils disposent pour réaliser les bilans complémentaires, assurent leur rôle de prévention, mais aussi en santé publique, grâce au dépistage de multiples affections :

- anomalies visuelles, auditives
- hypertension artérielle
- diabète
- pathologies rénales, thyroïdiennes et autres affections cardiovasculaires
- pathologies psychiatriques

Ils adressent pour leur prise en charge les personnes concernées aux médecins traitants ou aux spécialistes de la pathologie soupçonnée. Ainsi, 6 800 salariés ont été orientés au décours des consultations médicales vers des structures de santé extérieures à notre service. Les interlocuteurs privilégiés restent les médecins traitants qui ont reçu 2 604 d'entre eux. Viennent ensuite les ophtalmologistes (1 137) et de façon moins fréquente les cardiologues (396).



**2 604**  
médecins  
généralistes



**1 137**  
ophtalmologistes



**396**  
cardiologues



**2 663**  
autres

## Les aptitudes, inaptitudes et autres conclusions

Le maintien dans l'emploi des salariés suivis est sans nul doute une préoccupation affirmée des professionnels de l'ASTE.

Depuis 2015, nous avons noté avec satisfaction que 91% des salariés, au décours des consultations, étaient « aptes », avec ou sans restriction.

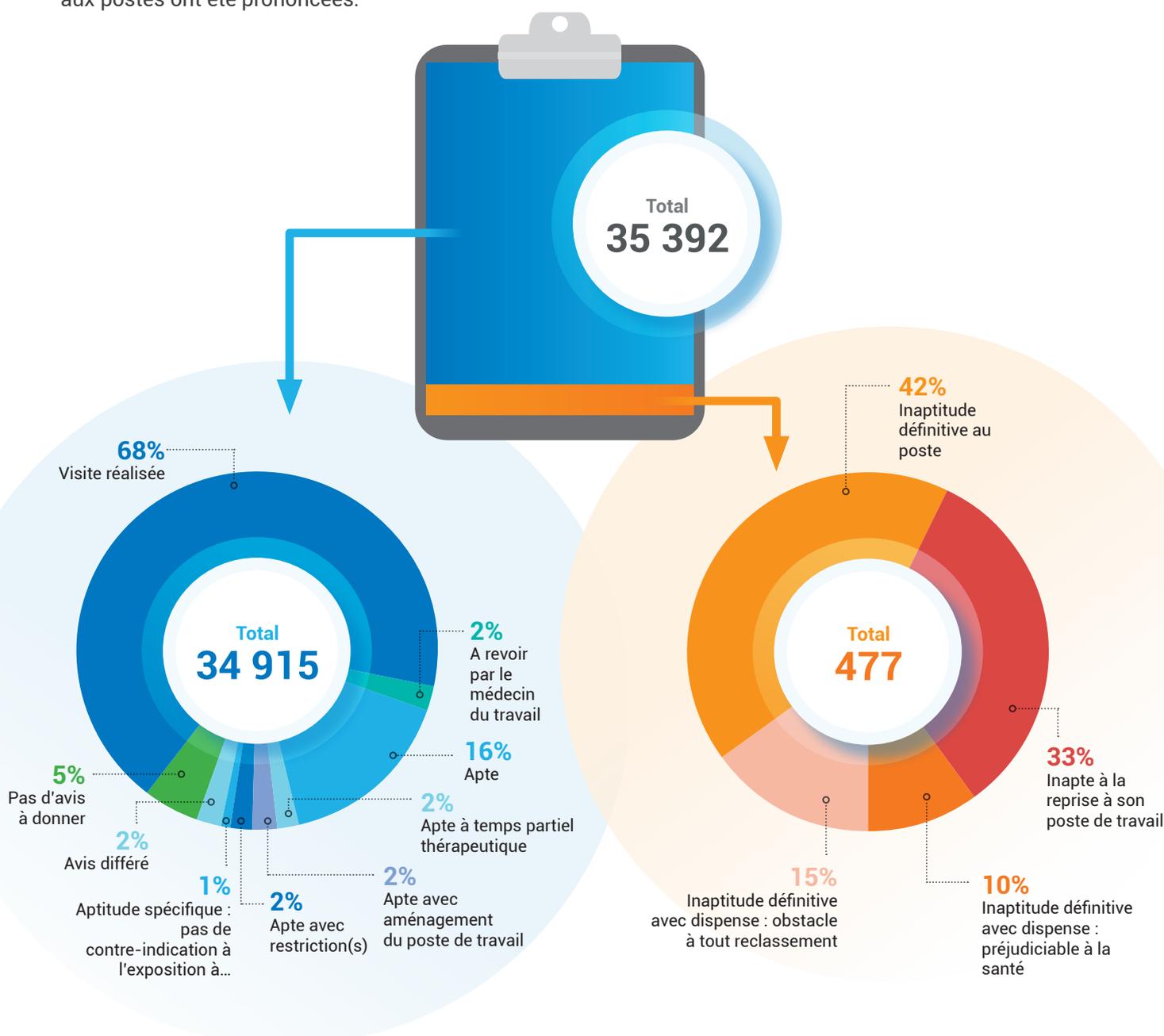
Le service, à travers ses professionnels, toutes « spécialités » confondues, mettait en œuvre des mesures tendant à maintenir en poste les 9% des salariés dont l'emploi était menacé, du fait de leur état de santé et/ou des conditions de travail. Une progressive, mais remarquable régression des inaptitudes prononcées à l'ASTE a donc été observée à mesure que s'est étoffée la mise en place de la véritable bataille contre elles, avec, comme élément central, la cellule de maintien dans l'emploi, dont les actions, bien souvent se poursuivaient, quand bien même des inaptitudes aux postes ont été prononcées.

34 915 visites ont eu pour conclusion un avis favorable à un retour (immédiat ou différé), en poste sur les 35 392 réalisées. Elles sont réparties en 87% d'aptitudes par le médecin ou sous forme d'attestations de suivi infirmier, 6% d'aptitudes avec aménagement de poste et/ou du temps de travail et de 7% d'avis différés.

Ainsi de 91% en 2015, la proportion de salariés pour lesquels les avis sont en faveur d'un retour (immédiat ou différé) en poste atteint 98,7 % dès 2018.

La diminution du nombre d'inaptitudes prononcées à l'ASTE devient une évidence pour tous.

De 1 006 en 2015, elle est réduite à 447 cette année, malgré l'augmentation remarquable de l'activité clinique, avec un nombre record de visites réalisées en 2019.



## Conclusion

L'année 2019 a été celle d'une démonstration éclatante de la capacité des professionnels en santé au travail à intégrer les mutations continues impulsées par les pouvoirs publics, tout en réalisant leurs missions de prévention des risques professionnels, de suivi de l'état de santé des salariés, mais aussi de participation à l'action nationale de santé publique.

De formidables travailleurs de l'ombre à l'image de l'ensemble des professionnels de santé, qui avancent avec courage, dans une espèce d'indifférence totale et d'absence de soutien, pire dans un monde où les préjugés, pour ce qui concerne les professionnels de santé au travail, restent tenaces.

Toute ma modeste reconnaissance.

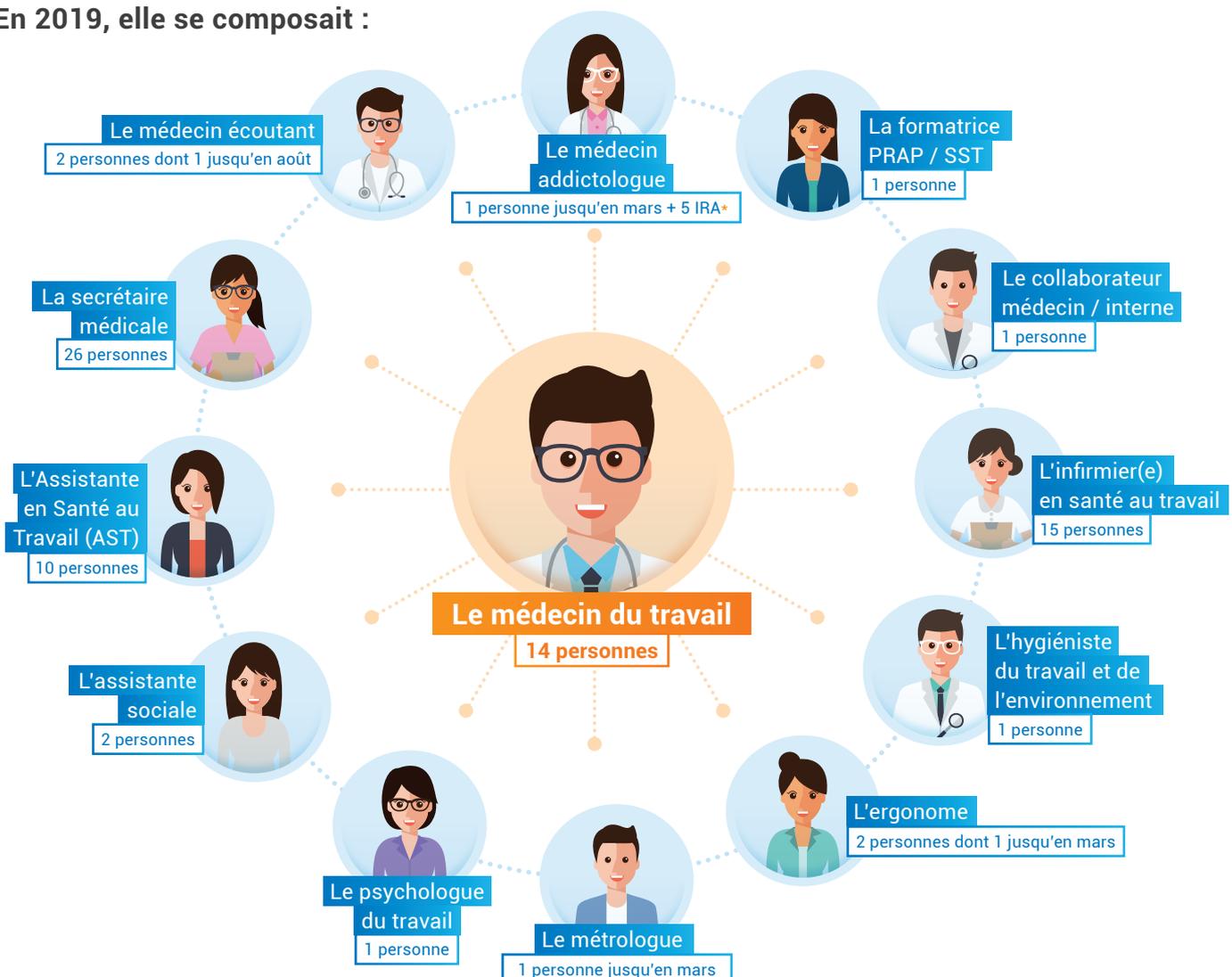
**Docteur GOMEZ**

Médecin coordonnateur

# CONSEILS ET PRÉVENTION

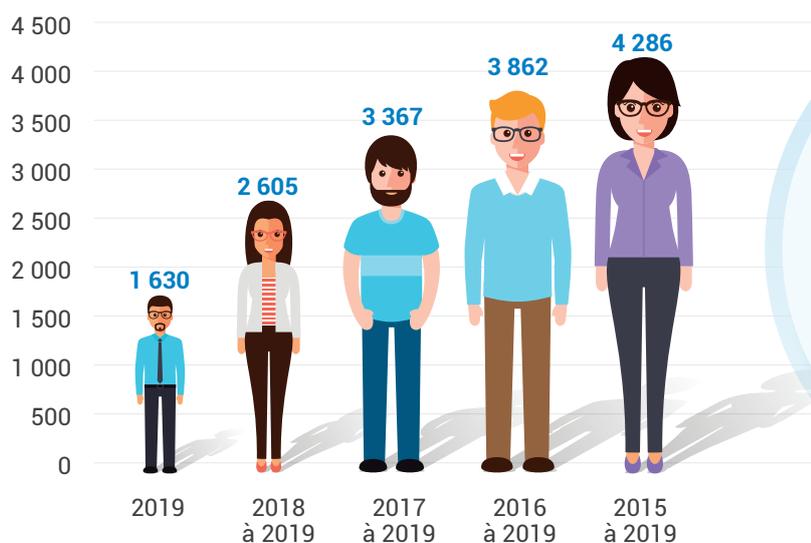
Les équipes pluridisciplinaires et les professionnels rattachés à notre pôle prévention, ainsi que le service social de l'ASTE sont forces de propositions de solutions de prévention adaptées à l'environnement de travail et à l'état de santé des salariés.

En 2019, elle se composait :



\* IRA : Infirmière Référente en Addictologie

## Nombre d'adhérents ayant reçu une visite des professionnels de l'ASTE (au cumul) :

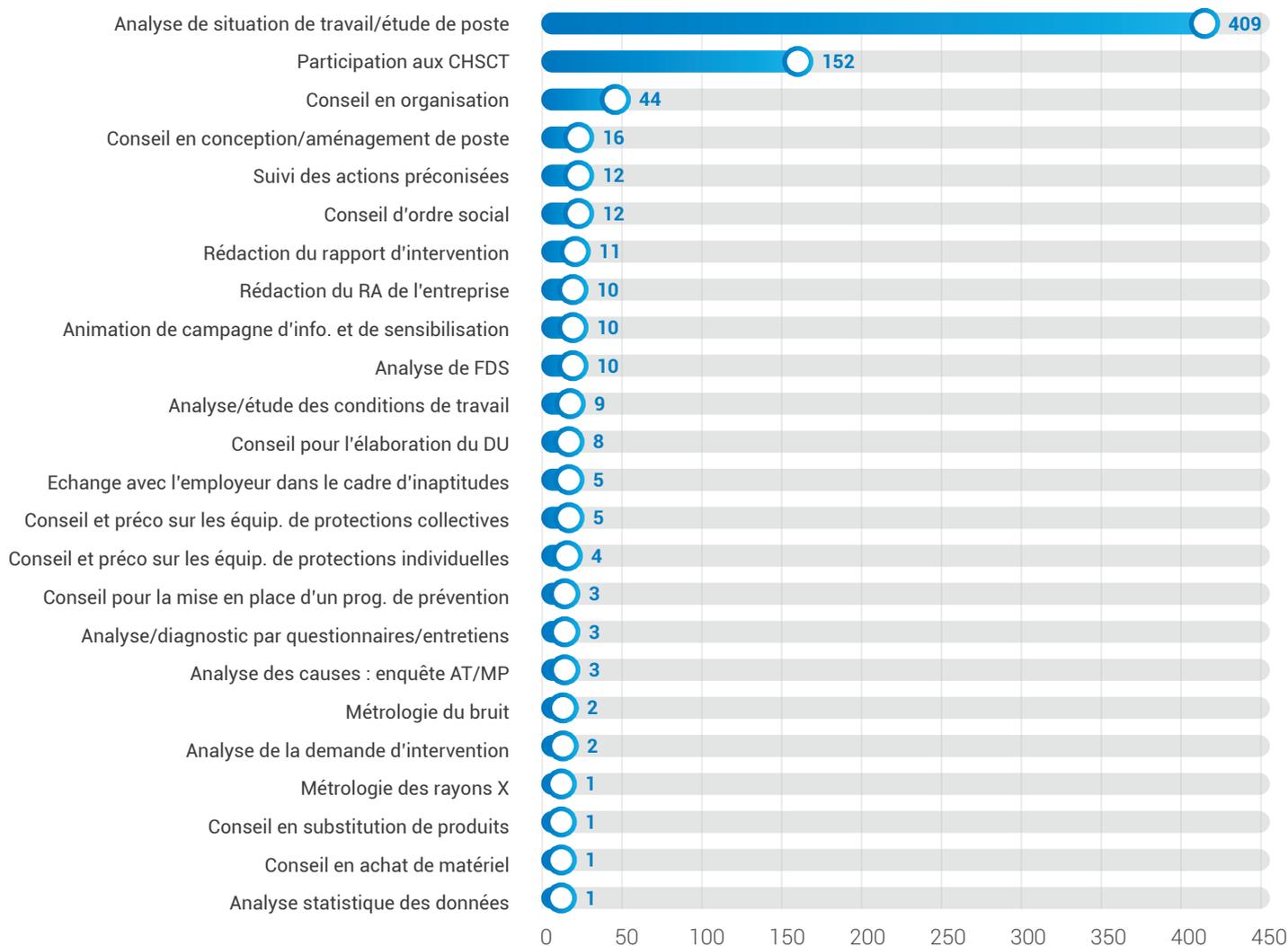


En 2019

**1 630 entreprises** adhérentes différentes ont bénéficié de la visite d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire de l'ASTE : un préventeur, un médecin du travail, une infirmière en santé travail ou une Assistante en Santé au travail (AST).

## Les actions en milieu de travail de l'équipe pluridisciplinaire

734 actions en milieu de travail ont été réalisées (hors FE) dont 55% d'études de poste. 14% des interventions sont de l'ordre du conseil.



## Prévention des risques psychosociaux

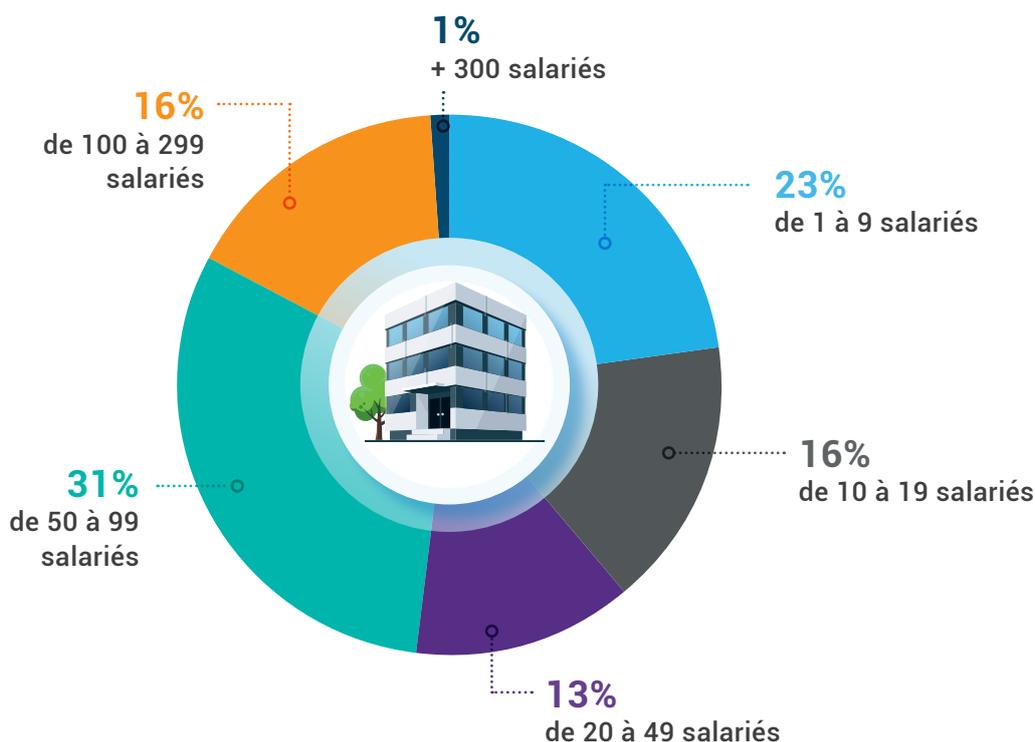
La psychologue intervient dans les entreprises adhérentes afin d'identifier et d'évaluer les risques pour la santé, la sécurité des salariés et améliorer les conditions de travail. Elle préconise des mesures et des activités de protection nécessaires à la préservation de la santé des salariés. Elle assure des missions de diagnostic, de conseil, et d'appui pour les acteurs de l'entreprise dans le cadre d'une démarche collective. **La psychologue a réalisé 42 interventions pour 160 actions (hors CCPME).** Au cours de l'année 2019, une majorité des actions menées en entreprise a été dédiée à l'aide à la création du DUERP RPS, ainsi qu'à la mise en place de groupe de travail avec les salariés sur la prévention des risques psychosociaux. La psychologue a aussi pu conseiller les adhérents face à des problématiques RPS et est intervenue lors d'incidents graves.

En 2019, il y a eu un peu plus d'interventions centrées sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (RPS) ainsi que des groupes de travail centrés sur l'analyse des situations à risque et la recherche de pistes d'amélioration. Ces actions visent essentiellement l'amélioration des conditions de travail globales des salariés grâce à la mise en place d'une démarche collective, basée sur le volontariat.

Il semblerait que les adhérents s'ouvrent peu à peu vers les démarches de qualité de vie au travail (QVT). Nous pouvons supposer que cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir.

Actions RPS	Nombre
Entretiens acteurs entreprises	35
Préparations	31
Groupes pilotage DU	22
Suivis RPS	18
Sensibilisations à un risque	13
Groupes de travail	11
Médiations	7
Conseils en organisation du travail	7
Cellules d'écoute urgente	4
Entretiens salariés	4
Groupes de pilotage	3
Réunions salariés	2
Groupe travail RPS/QVT	1
Cellule d'écoute	1
Liaison avec médecin du travail	1

**83 entreprises ont été accompagnées par la psychologue :** interventions RPS et interventions pour le maintien en emploi (CCPME).





# Témoignage

La psychologue est intervenue auprès des équipes d'un établissement du secteur de la protection de l'enfance qui faisait face à une situation conflictuelle entre une équipe et le manager de proximité. Le Directeur de l'établissement souhaitait que la psychologue apporte un éclairage sur cette situation afin de pouvoir agir ensuite plus efficacement. L'objectif de l'intervention était de mettre en lumière les difficultés ressenties, de comprendre les problématiques rencontrées par les salariés et d'effectuer, dans la mesure du possible, des préconisations permettant de faire évoluer positivement la situation.

## **Les apports de la psychologue du travail ASTE dans la gestion d'une situation de très fortes tensions.**

*« Adhérent d'ASTE depuis plusieurs années, nous sommes avant tout en lien avec le médecin du travail. Cependant lors de l'élaboration du document unique des risques, nous avons sollicité l'appui de la technicienne d'ASTE et rencontré également, à cette occasion, leur psychologue du travail pour l'évaluation des risques psychosociaux.*

*Cette année, nous avons été amenés à recourir à son intervention au regard de la situation très conflictuelle rencontrée dans l'une de nos unités de travail. En effet, un courrier collectif de plusieurs salariés nous était adressé faisant part d'un danger grave et imminent en lien avec le mode de management du manager de cette équipe. Nous avons dû alors, en urgence, organiser plusieurs CHSCT exceptionnels, rencontrer les salariés de cette unité et pu prendre la mesure des difficultés et de leurs effets*

*(arrêts de travail en nombre, tensions, incidence sur la qualité du travail...).*

*Nous nous questionnions avec le CHSCT quant aux orientations à proposer pour trouver des réponses qui permettent une compréhension de la situation, mais aussi aux salariés de la structure d'être entendus et pris en compte dans les faits dénoncés sans pour autant déjuger le cadre incriminé. L'enquête CHSCT, un temps envisagé, a finalement été écartée. Le médecin du travail a suggéré l'intervention de la psychologue du travail ce qui a été retenu par les membres de l'instance.*

*L'intervention de la psychologue du travail de l'ASTE, s'est déroulée sur plusieurs séquences et a pu être pensée avec la direction. Cherchant avant tout à comprendre la genèse du conflit, les liens possibles avec la nature ou encore l'organisation du travail, la psychologue a proposé d'établir un diagnostic compréhension de la situation et de rencontrer les salariés pour des entretiens sur la base du volontariat, proposition qui a rencontré l'adhésion d'un certain nombre de professionnels. Parallèlement, d'autres salariés voire les mêmes ont demandé à être reçus par le médecin du travail. Ces espaces d'écoute et d'échanges ont permis que le travail reprenne même si les tensions étaient toujours existantes, mais désormais non bloquantes, les collaborateurs percevant la volonté de la direction de vouloir résoudre les difficultés énoncées.*

*Ces entretiens comme les données recueillies par la psychologue de l'ASTE ont fait l'objet d'une analyse et d'un compte-rendu dans un premier temps à la direction puis au CHSCT.*





*D'un commun accord, il a été décidé que la psychologue du travail et le médecin du travail restitueraient le diagnostic compréhension à l'ensemble de l'unité de travail concernée en présence des membres du CHSCT et de la direction. En effet, il est apparu à tous que la présence des professionnels d'ASTE permettrait aux salariés d'appréhender différemment l'analyse énoncée et les préconisations suggérées. De fait, cette restitution faisait état des différents facteurs ayant pu intervenir dans la « situation problème », identifiant de façon nuancée les mécanismes à l'œuvre, la part active de chaque acteur dans la dynamique et la nécessaire implication de tous pour recouvrer des relations de travail sécurisées et respectueuses indispensables pour la santé de chacun, mais aussi pour la qualité du travail.*

*De fait, il est indéniable que le recours à la psychologue du travail a permis aux salariés de se sentir entendus et pris en compte dans leur expression bien différemment que si la direction avait conduit ses entretiens avec toute la bienveillance voulue. Cette neutralité conférée par la position extérieure à l'entreprise, la qualité professionnelle, l'angle de la santé mis en avant sans pour autant se départir de la question du travail et des obligations qu'il suppose ont été des éléments essentiels pour que les salariés acceptent les préconisations évoquées et que la situation évolue favorablement ».*



## Études et sensibilisations ergonomiques

Les conséquences du travail sur la santé des salariés peuvent être multiples et variées.

Elles peuvent être du domaine de la santé physique : les accidents qui laissent des séquelles sur l'organisme, les maladies dites professionnelles et reconnues, dont la liste est périodiquement revue, mais aussi des pathologies très diverses comme les maux de dos, les troubles du sommeil, les troubles digestifs. Ce sont des atteintes non spécifiques au travail, mais pour lesquelles le travail est en cause.

Elles peuvent être du domaine de la santé mentale et psychique : troubles du comportement, anxiété née de la peur dans les situations dangereuses pour soi-même ou pour les collègues par exemple.

Elles peuvent être enfin du domaine de la vie sociale, par exemple lors du travail de nuit ou du travail posté. L'ergonomie s'appuie sur ces conséquences sur la santé pour identifier les causes et transformer le travail.

### En 2019, les ergonomes\* sont intervenues pour :

#### • 66 études ergonomiques :

L'intervention ergonomique a pour but :

- L'amélioration des conditions de travail et de la santé des salariés,
- L'amélioration du fonctionnement de l'entreprise, de ses systèmes techniques, de son organisation et de sa performance globale.

#### • 4 projets de conception :

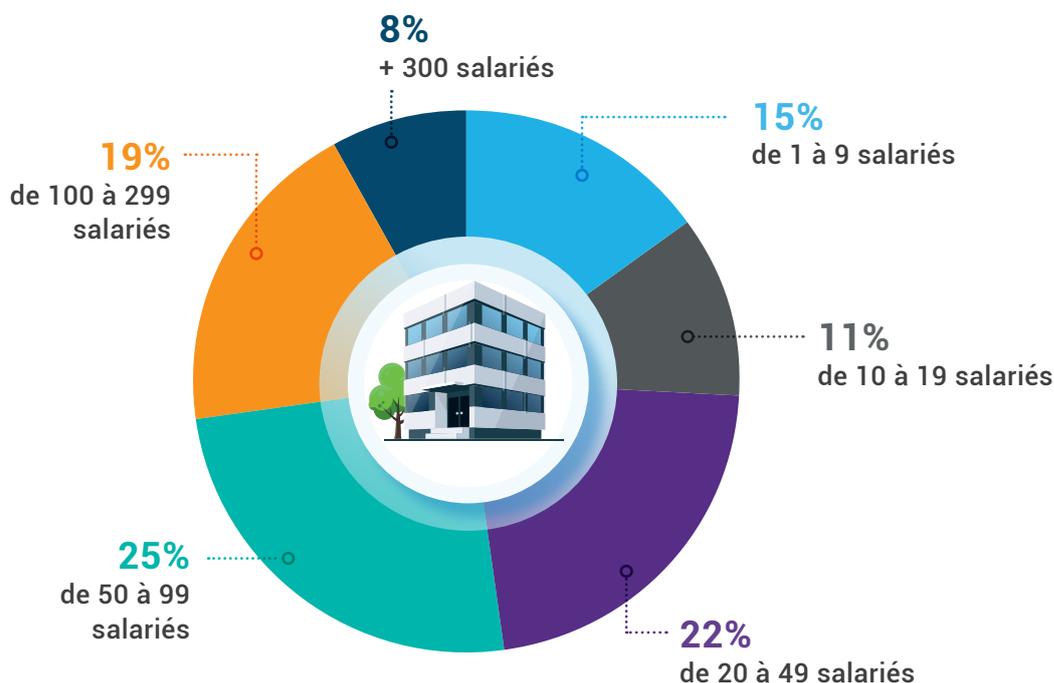
Les ergonomes sont intervenues auprès d'un adhérent afin d'apporter leur éclairage concernant le projet de conception de l'espace d'accueil, mais également pour donner des conseils concernant l'achat d'une nouvelle banque d'accueil. Un second adhérent a pu bénéficier de leurs conseils avisés au sujet d'un plan de réorganisation des circulations d'une école. L'ergonome est également intervenue lors de la réorganisation d'un open-space. Enfin, une aide à l'aménagement de locaux suite à une fusion a été apportée.

#### • 10 sensibilisations travail sur écran :

Travailler intensivement devant un écran de visualisation peut engendrer des troubles de la santé tels que fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques et stress. Cependant, il est possible de limiter ces troubles en intervenant sur l'organisation du travail, l'affichage de l'écran, l'implantation et l'aménagement du poste de travail, les dispositifs d'entrée (clavier, souris...) et les logiciels. Ces points sont abordés lors des sensibilisations au travail sur écran.

\* une personne à temps plein et une autre présente le premier trimestre

91 entreprises ont été accompagnées en 2019 en ergonomie y compris pour le maintien en emploi (CCPME).





# Témoignage

La problématique rencontrée est la suivante : M. A, gérant et salarié de sa société de chaudronnerie porte manuellement de nombreuses charges lourdes de types-cadres, fourches, jantes, carters et disques moto. Selon la norme NF X 35-109, la valeur maximale sous conditions de manutention est de 25 kg. Or, M. A manipule des charges supérieures à 25 kg : le poids d'un moteur de moto varie de 35 kg à 75 kg ; des bouteilles de gaz (environ 80 kg) sont manutentionnées tous les 2/3 mois, mais également des bouteilles d'oxygène et/ou de propane 2 à 3 fois par semaine. M. A bénéficiant d'une restriction concernant le port de charge (« Contre-indication médicale aux manutentions de charges lourdes »), l'intervention de l'ergonome paraissait nécessaire afin de lui apporter des outils d'aide à la manutention.

L'intervention clôturée, voici le témoignage de M. A :

## **Dans quel cadre avez-vous eu rendez-vous avec le service médical de l'ASTE ?**

*Lorsque notre statut a été modifié, nous avons une obligation d'adhérer à un service de santé au travail. J'ai eu un premier contact avec notre médecin du travail lors d'une visite de reprise. À la suite de cette visite, une Assistante en Santé au Travail est venue faire la fiche d'entreprise qui a décelé une problématique liée au port de charge.*

*Dans un second temps, rencontrant un problème de santé de type locomoteur, cette visite a permis de faire intervenir l'ergonome. Elle a réalisé une étude ergonomique afin de mettre en place des aides à la manutention.*

## **Quelles ont été les actions de prévention menées par l'ergonome ?**

*En premier lieu, une visite de l'entreprise a été réalisée ainsi que l'analyse de mon activité de travail. Ce premier rendez-vous a apporté*

*un éclairage sur ma situation de travail, mais également une vision extérieure. Quand on est en poste, on ne se rend pas forcément compte des améliorations possibles. Pour moi, il y a une importance d'avoir le regard d'autrui qui peut apporter quelque chose à l'entreprise.*

*L'ergonome a effectué des recherches puis soumis différents types de matériel.*

*Le Cap Emploi a été mobilisé afin de nous faire bénéficier d'une aide financière pour l'aménagement de poste. À la suite de la restitution du compte-rendu, nous avons reçu une subvention de 2000 euros par l'AGEFIPH.*

*Les aménagements réalisés et en cours sont les suivants : achat d'une deuxième grue d'atelier et modification d'une partie pour l'adapter à l'atelier, modification sur la table élévatrice pour recevoir le portique, modification du poste pour le travail sur jantes, fabrication en cours d'un portique pour la table élévatrice, palan de levage pour rail en cours.*

## **Conseilleriez-vous les services de l'ASTE et plus particulièrement l'ergonome à une autre entreprise ?**

*Oui, tout à fait. Cela a été une agréable surprise de voir que le service de santé au travail pouvait nous accompagner sur ces champs d'intervention. En tant qu'employeur, je vois l'ASTE comme un partenaire. L'intervention de l'ergonome a été beaucoup appréciée tant par son implication et dévouement que par son professionnalisme.*

## **Quels sont les bénéfices que vous avez rencontrés à la suite de l'aménagement de poste ?**

*Ma santé s'est améliorée. Avant, je ne pouvais pas maintenir la station debout plus d'une heure. Aujourd'hui, je peux maintenir cette posture plus facilement et plus longtemps. L'accompagnement a été d'un réconfort important et je vous remercie.*



## Métrie – Mesures d'ambiances physiques

En 2019, la métrologue a exercé quelques semaines : 13 interventions.

Depuis, un intervenant extérieur assure la prestation pour les interventions de métrologie complexe.

## Accompagnement pour le document unique

La technicienne HSE a assuré un atelier pour l'aide à la création du DU. Depuis son départ, la direction a engagé une réflexion et a choisi de faire appel à un formateur externe dont les missions ont débuté en décembre 2019.

Organisée en deux demi-journées, cette formation repose sur le fait que l'adhérent interagit dans la création de son DU avec les outils mis à disposition par le Service.



## Prévention du risque chimique

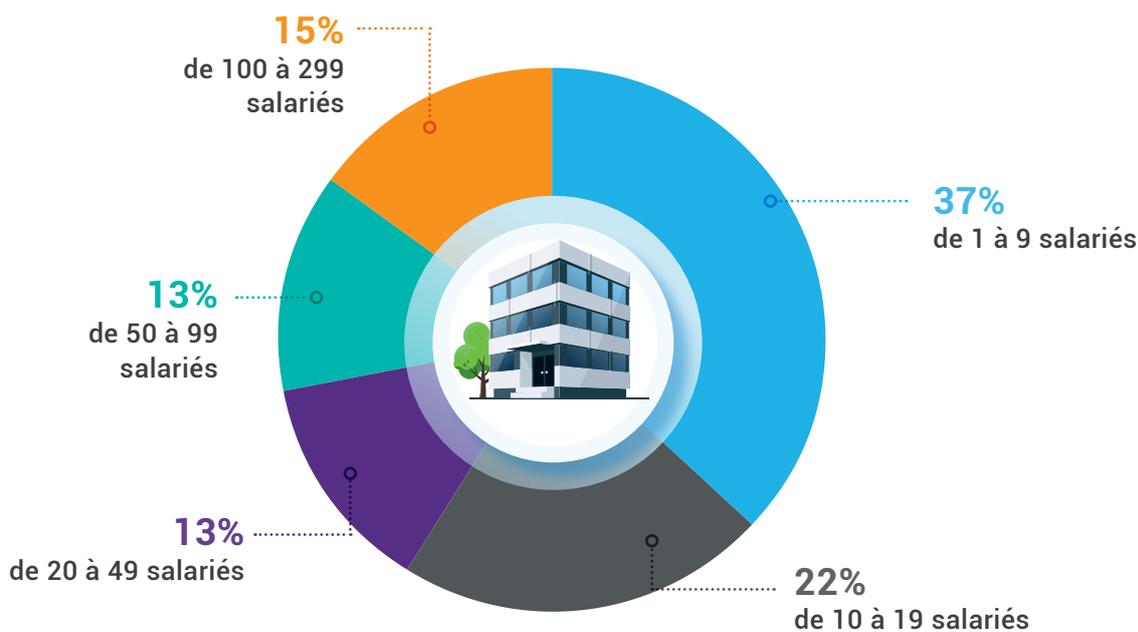
L'hygiéniste du travail accompagne des entreprises sur la prévention du risque chimique (54%), anime des ateliers sur le risque routier (12%), pilote et développe des projets sur la prévention du risque CMR (13%) et consacre du temps connexe au développement d'outils et de supports d'information pour les entreprises, à de la formation, des réunions de travail ... (20%).

Les interventions en entreprises sont axées en priorité sur les TPE, dont de nombreux garages. L'accompagnement réalisé comprend en majorité une aide à l'identification du risque chimique, des conseils en gestion du risque chimique et des préconisations de protections collectives ou individuelles.

Concernant l'accompagnement individuel des entreprises sur le risque chimique, l'hygiéniste du travail a réalisé 49 interventions...

Objectifs des interventions	Nombre
Préconisation en gestion du risque chimique	14
Identification, évaluation du risque chimique	11
Lecture-analyse de FDS	10
Conseils, diagnostics sur les protections	7
Accompagnement à la mise en place de la prévention du risque chimique	5
Conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : plomb, ACD	2

... et accompagné 46 entreprises.



### FOCUS

- Aide à l'identification du risque chimique
- Aide à l'évaluation du risque chimique
- Diagnostic en aération-ventilation
- Conseils en substitution de CMR
- Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective
- Conseils en ventilation
- Conseils en gestion du risque chimique
- Conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle
- Conseils sur le stockage
- Conseils sur les déchets/rejets
- Conseils en stratégie de prélèvements atmosphériques (métrologie des polluants)
- Conseils sur les possibilités d'aides financières



## Témoignage

*« Je souhaitais vous remercier pour votre accompagnement concernant notre société JMD étiquettes.*

*Il est primordial d'avoir des interlocuteurs(trices) comme vous afin de mener toutes ces analyses et actions d'améliorations pour la santé des salariés. Vos connaissances et retours d'expérience sont un atout fondamental pour nous qui sommes continuellement dans le feu de l'action. Cette aide nous est précieuse et nous espérons que cela va perdurer.*

*En effet, cette démarche avait démarré lors du mémoire élaboré par l'AST concernant notre atelier de traitement de surface et suite à nos problématiques d'odeurs, ce qui nous a conduit à vous solliciter pour un diagnostic.*

*Votre diagnostic et votre rapport nous ont conduit à mettre en place des actions d'amélioration telles que : achat de gants appropriés, de masques et de distributeurs/humecteurs. »*

Au décours de l'intervention de l'hygiéniste du travail, cette entreprise a également initié un travail d'amélioration de son réseau de ventilation. Cela a débuté par la réalisation d'un diagnostic initial des performances du réseau. L'hygiéniste du travail a conseillé l'établissement sur les stratégies de mesurages, les objectifs d'efficacité à atteindre (débit, vitesse d'air) et les pistes d'améliorations pour y parvenir.



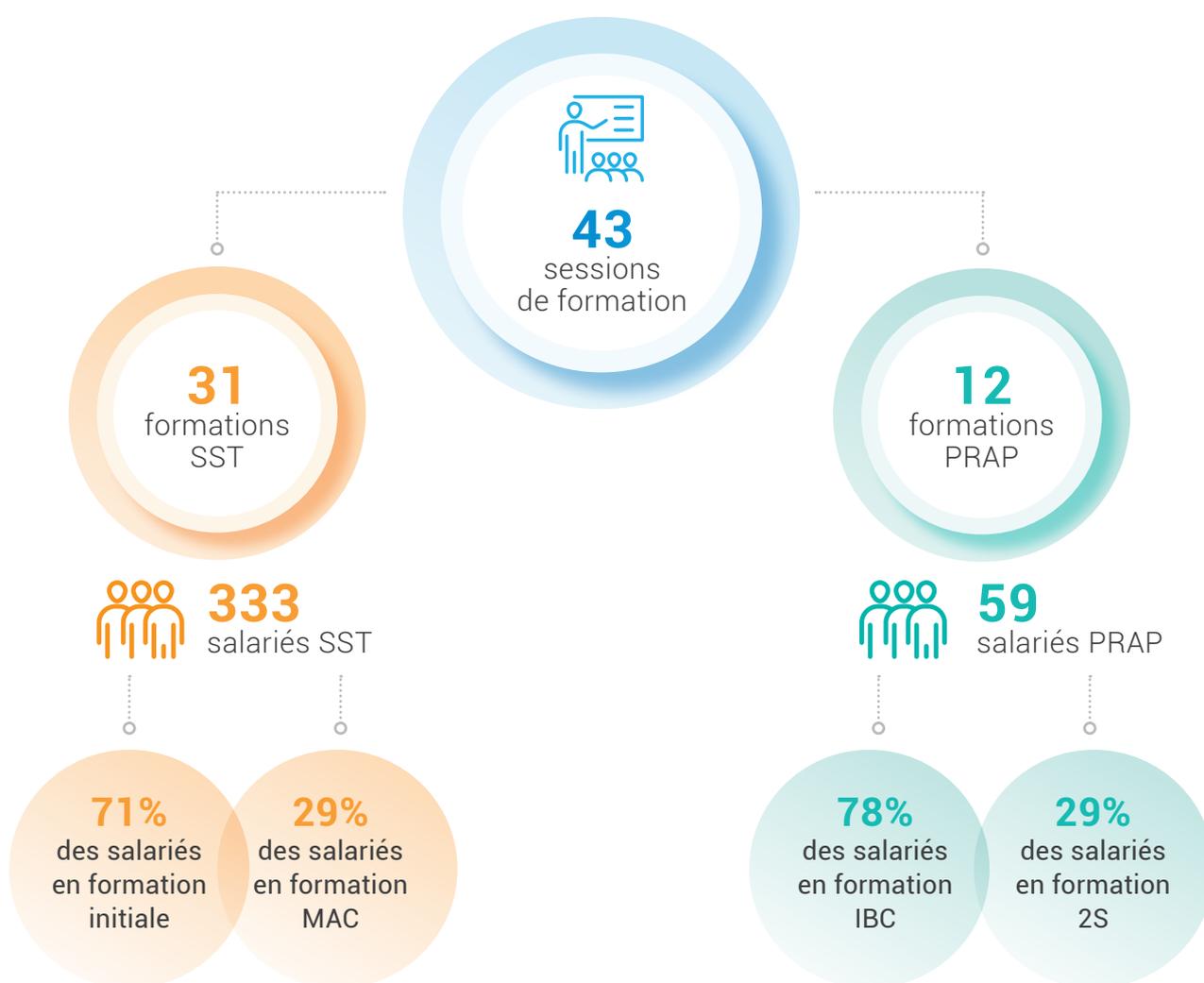
## Formations PRAP-SST

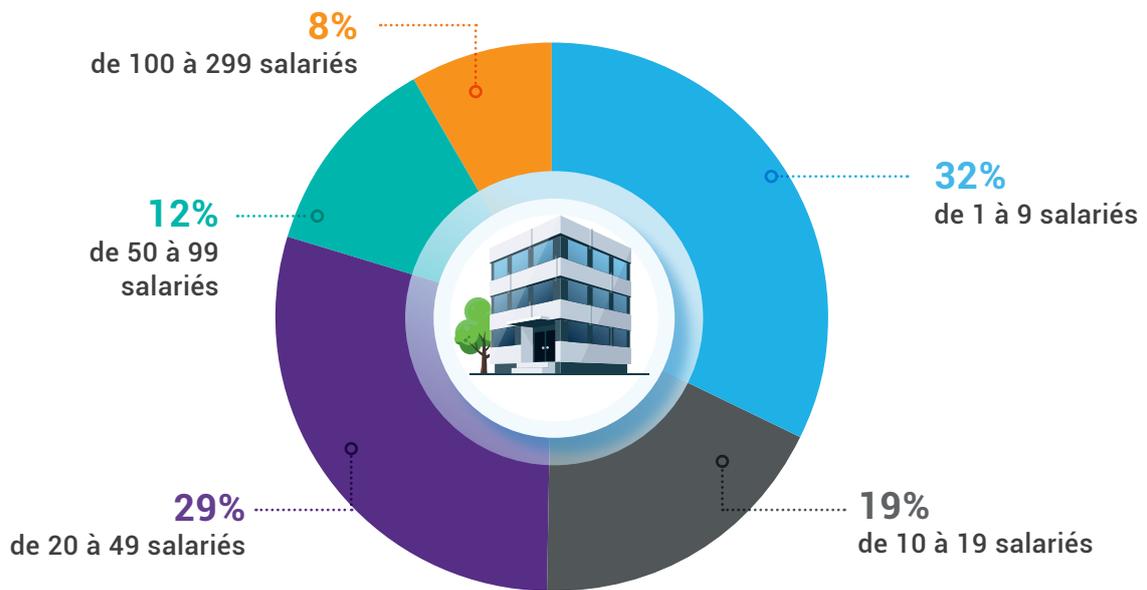
Ces formations ont pour objectif de faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail. Elles sont l'occasion de mobiliser et dynamiser un groupe de travail et ainsi améliorer l'efficacité de l'entreprise.

Notre formatrice propose des formations PRAP pour le secteur de l'Industrie-Bâtiment-Commerce (IBC) et sanitaire et social (2S). À l'issue de ces formations,

le salarié reçoit une attestation de stage et un certificat national lui est délivré par l'INRS.

Elle assure également des sessions de formation de sauveteur secouriste du travail (SST) : une formation initiale et une session « maintien et actualisation des compétences ». À l'issue de cette formation, le salarié reçoit un certificat de sauveteur secouriste du travail.





## Prévention des conduites addictives

L'addictologue a exercé un trimestre en 2019. Lors de la Commission Médico-Technique de septembre 2019 et dans le cadre du projet de service, la décision a été prise de mettre en place au sein de l'ASTE une nouvelle démarche de prévention des conduites addictives.

Elle instaure la désignation de 5 IRA (Infirmière Référente en Addictologie), une par centre. Chacune est désormais formée à ce type de prévention bien spécifique et encadrée par un médecin référent.

Les premières consultations ont démarré en 2020. Chaque infirmière référente consacre une demi-journée chaque semaine à cette prévention par des entretiens et des interventions en entreprise.

## L'activité des médecins écoutants

Les 2 médecins écoutants (puis un seul médecin dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019) du service ont participé à la prévention des risques psychosociaux en entreprise. Ils accueillent tout salarié en difficulté professionnelle ou en difficulté personnelle avec retentissement professionnel. Cet accueil se fait toujours dans le centre médical d'affectation de l'entreprise employeur et à la demande du médecin du travail. Par une écoute neutre, bienveillante et une analyse objective de la situation décrite, il permet d'apporter un éclairage nouveau et de désamorcer certaines « crises ».

### Nombre total de consultations : 228

228 consultations ont été réalisées pour 158 salariés de nos entreprises adhérentes (en moyenne : 1,4 consultations par salarié).

Ces salariés appartiennent à 147 entreprises adhérentes différentes.

70% de ces entreprises ont moins de 50 salariés.

### Nombre de consultations dans le cadre du maintien en emploi : 25

Sur ces 228 consultations, 25 concernaient 14 salariés reçus dans le cadre de l'accompagnement par la Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME).

En effet, un des 2 médecins « écoutants » en activité en 2019 est également membre à part entière de la Cellule CPME par le biais de sa double casquette Médecin du Travail référent / Médecin écoutant.

Cette fonction a son importance notamment dans toutes les situations où la souffrance au travail est telle qu'elle compromet le maintien en emploi.

### Nombre de salariés reçus en dehors du cadre de la CCPME : 144

Si on exclut les salariés reçus dans le cadre de la cellule CPME, 144 salariés ont bénéficié d'au moins une consultation avec un médecin écoutant.

### Motif de consultation et symptômes :

La répartition est sensiblement la même que les années précédentes :

Dans plus de 90% des cas, le motif de la consultation est en lien avec une souffrance au travail, quelle qu'en soit l'origine.

Le médecin qui oriente le salarié vers ce type de consultation souhaite principalement lui offrir un temps d'écoute et de conseils (75%).

Dans 25% des cas, il attend du médecin écoutant un avis complémentaire au sien, dans le cadre d'une inaptitude, par exemple.

Les symptômes exprimés lors des entretiens sont des troubles anxieux, le plus souvent combinés à des états dépressifs d'intensité variable, parfois des épuisements professionnels, plus rarement des psycho traumatismes.

### Répartition Homme Femme :

2/3 des consultations concernent des femmes, 1/3 des hommes.





## Cas d'une souffrance au travail

Mme C., 59 ans, est comptable dans le même établissement médico-social depuis plus de 20 ans. Elle aime son travail et l'environnement dans lequel elle évolue.

Mais en 2016 un nouveau logiciel est mis en place. Il n'est pas à la hauteur des attentes des professionnels qui l'utilisent. Elle doit donc fournir beaucoup d'effort pour gérer et vérifier certaines données.

Elle hérite quelques mois plus tard d'une partie de la charge de travail d'une collègue qui quitte l'établissement. Encore une fois, elle fournit les

efforts qu'il faut pour mener à bout toutes les tâches qui lui sont confiées.

Alors quand on lui annonce d'une part qu'un nouveau logiciel va de nouveau être testé et d'autre part qu'on envisage de mutualiser l'activité comptable et de regrouper les professionnels concernés au siège, elle s'effondre.

Ici, la consultation va aider à la mise à distance de la situation professionnelle puis à la réflexion sur comment faire face en laissant ouvert tous les champs du possible.



## Cas d'un psycho traumatisme

M. D. est responsable d'exploitation dans une petite entreprise de fabrication.

Un matin, ils ne sont que 2 salariés à travailler dans l'atelier, chacun dans son coin, sur une machine.

M. D. porte son casque antibruit, mais il est alerté par un bruit inhabituel. Il enlève son casque et comprend alors que c'est son collègue qu'il

entend hurler parce qu'il s'est pris la main et une partie du bras dans la machine.

M. D. va gérer remarquablement bien l'alerte, la gestion des secours, le soutien à son camarade. Mais il sera débordé dans un second temps par ses émotions.

C'est l'espace de la consultation qui va lui permettre de verbaliser et d'exprimer ses ressentis.

## Les ateliers de prévention

Les préventeurs de l'ASTE organisent des ateliers collectifs d'information et de sensibilisation sur la prévention, destinés aux responsables-chefs d'entreprise, membres de CHSCT, chargés de prévention, délégués du personnel, etc.

Ces sessions sont l'occasion d'être accompagnés par des professionnels sur des problématiques rencontrées dans l'entreprise et d'échanger avec d'autres employeurs.

En 2019, **25 ateliers** ont été organisés dans les centres médicaux de l'ASTE possédant un lieu d'accueil (salle de réunion) : Mennecy, Etampes, St-Michel et les Ulis.

**190 adhérents ont inscrit 241 personnes aux ateliers de prévention en 2019. 146 personnes ont assisté aux ateliers.**

Ateliers	Nb d'inscrits	% de présents
Document Unique	62	61%
RPS	23	61%
TMS	31	74%
Défibrillateur	22	82%
Maintien en emploi	18	44%
Addictions	35	40%
Risque routier	41	61%
Espace adhérent	9	67%

La fréquentation des ateliers prévention est en augmentation par rapport à 2018 (+67 adhérents).

### 146 personnes ont pu assister à :

#### Atelier « Comment réaliser son DU »

- **Thème** : présentation de la méthodologie pour réaliser son DUERP
- **Animation** : technicien HSE
- **4 ateliers** /an
- **Présents** : 38



#### Atelier « Comment intégrer les RPS (risques psychosociaux) dans le Document unique ? »

- **Thème** : Que sont les risques psychosociaux ? Comment les identifier et les intégrer dans le document unique ? Cet atelier animé par un psychologue du travail vous propose un outil pratique.
- **Animation** : psychologue du travail
- **3 ateliers** /an
- **Présents** : 14



#### Atelier « Addictions et travail »

- **Thème** : Comment aborder, avec vos salariés, la question de l'usage de substances pouvant entraîner des risques pour leur santé et des risques au travail (alcool, tabac, cannabis, etc.). Comment faire, collectivement et avec chacun d'eux, en cas de situation à risque ? Comment établir une démarche de prévention ?
- **Animation** : l'addictologue + une infirmière
- **2 ateliers** /an
- **Présents** : 14



#### Atelier « Défibrillateur sur le lieu de travail »

- **Thème** : L'utilisation d'un défibrillateur peut réduire significativement la mortalité sur le lieu de travail en cas d'arrêt cardiaque. Cet atelier vous informe sur la réglementation en vigueur et vous apprend à utiliser un défibrillateur.
- **Animation** : formatrice SST/PRAP
- **4 ateliers** /an
- **Présents** : 18



### Atelier « Prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) »

- **Thème** : Pour acquérir les connaissances de bases sur les TMS : de quoi parle-t-on ? Apprenez à identifier les facteurs de risques et les impacts des TMS pour mettre en place une démarche de prévention.
- **Animation** : ergonome + métrologue-ergonome
- **4 ateliers** /an
- **Présents** : 23



### Atelier « Bien utiliser son espace adhérent »

- **Thème** : Pour découvrir en détail toutes les fonctionnalités de votre espace adhérent : modules d'e-learning, gestion des salariés, dispositif de lutte contre la désinsertion professionnelle, bibliothèque d'outils de prévention...
- **Animation** : responsable communication + référente informatique
- **2 ateliers** /an
- **Présents** : 6



### Atelier « Prévenir le risque routier »

- **Thème** : Comment évaluer le risque routier ? Employeurs, salariés, quelles responsabilités et sanctions pour chacun ? Que peut faire l'employeur pour prévenir ce risque ?
- **Animation** : hygiéniste du travail
- **4 ateliers** /an
- Présents** : 25



### Atelier « Le maintien en emploi »

- **Thème** : Le maintien en emploi est un enjeu majeur. Vieillesse de la population, allongement de la durée de vie au travail, augmentation des maladies professionnelles et pathologies non professionnelles... Ces facteurs sont susceptibles d'augmenter le risque d'inaptitude et d'exclusion du travail. Des conséquences graves pour les salariés, mais aussi pour les entreprises. Comment anticiper le risque de désinsertion professionnelle ? Quels dispositifs peuvent être sollicités ? Comment agir ensemble ?
- **Animation** : référente PDP/assistante sociale
- **2 ateliers** /an
- **Présents** : 8



## Témoignage

Mme B. est responsable de service dans une TPE essonnoise qui travaille à l'international. Elle a participé à l'atelier prévention « maintien en emploi ».

« J'ai découvert les ateliers prévention proposés par l'ASTE en recevant un mail d'information. Je me suis donc rendue sur le site internet et ai pu m'inscrire très facilement. J'ai reçu une confirmation rapidement, ainsi qu'un rappel une semaine avant l'atelier.

J'étais intéressée personnellement et professionnellement par le thème du maintien en emploi, c'est un sujet assez vaste qui concerne aussi bien l'employeur que les salariés.

La présentation réalisée par l'assistante sociale de l'ASTE était claire, avec des supports et de la documentation. Elle était surtout « interactive » car nous étions un petit groupe et les participants pouvaient intervenir et réagir au travers de questions, d'exemples ou de retours d'expériences. Nous avons pu exposer des problématiques que nous rencontrons quotidiennement. Cet atelier permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'accompagnement que peut proposer notre service de santé au travail, d'obtenir des conseils et des contacts. Ce qui est important pour les petites sociétés qui n'ont pas forcément un service Ressources Humaines spécialisé sur le sujet du maintien en emploi. »



## L'aide au maintien dans l'emploi

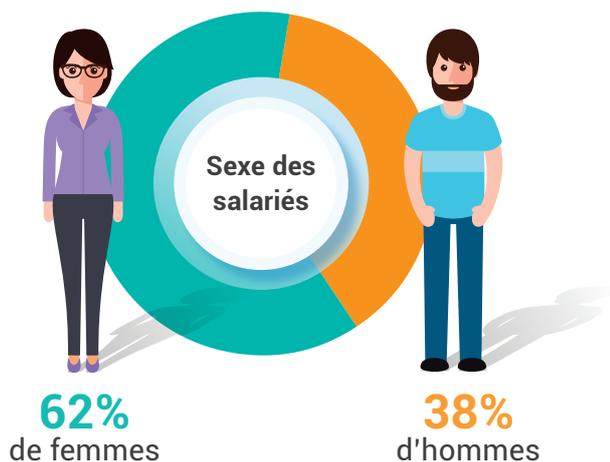
### La Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (la CCPME).

Afin de lutter contre le risque de désinsertion professionnelle, l'ASTE s'est dotée, depuis 7 ans, d'une entité dédiée à prévenir ce risque. Elle est composée du médecin écoutant, référent médical pour la cellule, de l'assistante sociale, responsable du bon fonctionnement de cette entité, de la psychologue du travail, de l'ergonome et d'une assistante administrative. La psychologue a participé à l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels. Elle a accompagné 74 salariés, dont 41 nouveaux. Le travail de l'ergonome a permis notamment de mettre en place différentes aides financières de l'AGEFIPH pour le maintien dans l'emploi des salariés de nos adhérents. Le médecin écoutant a reçu en consultation pour souffrance au travail 25 salariés

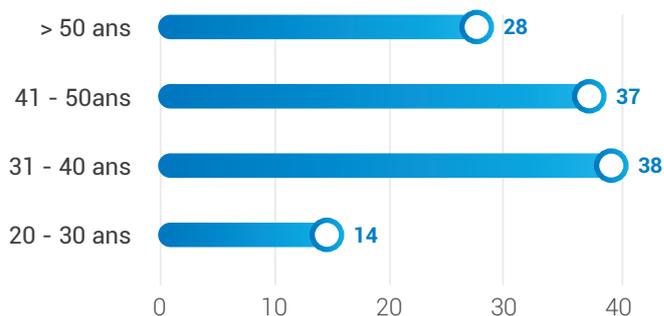
Sur orientation par le médecin du travail, cette équipe d'experts en PDP prend en charge des salariés pour lesquels l'état de santé remet fortement en question leur maintien en poste. La complexité des situations rencontrées et vécues par les salariés et leur employeur mobilise toutes les compétences internes de l'ASTE. Cet engagement à rechercher toutes les pistes possibles au maintien en emploi permet au mieux un maintien dans l'emploi avec aménagement, reclassement ou sinon une recherche effective d'orientation professionnelle différente, mais adaptée en dehors de l'entreprise d'origine.

### Salariés pris en charge par les professionnels de la CCPME sur orientation du médecin du travail

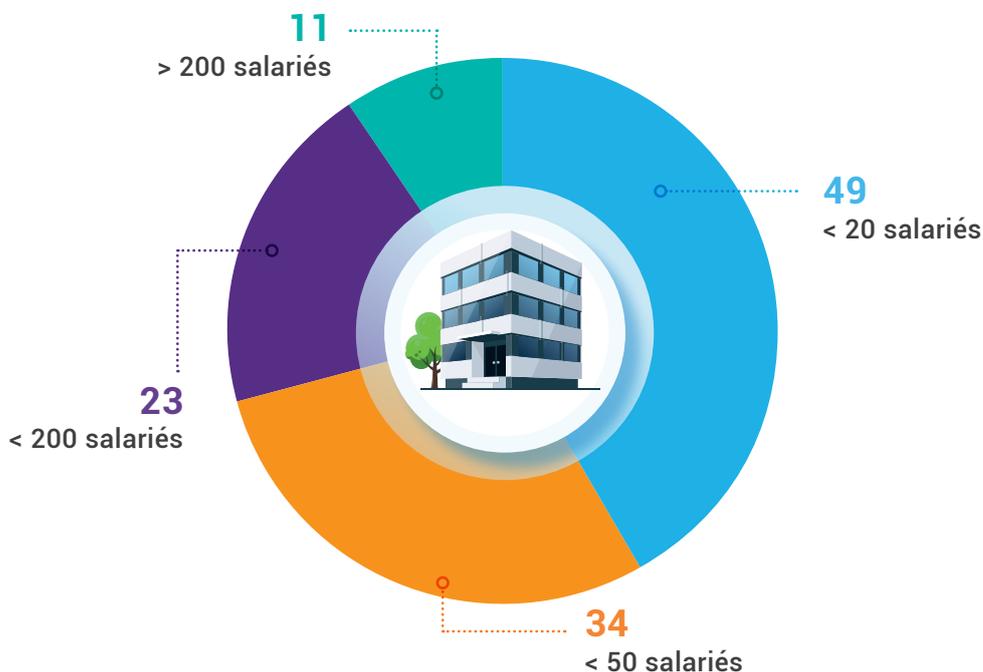
En 2019 la cellule a suivi 117 salariés pour 85 entreprises différentes.



### Âge des salariés



### Taille des entreprises des salariés accompagnés



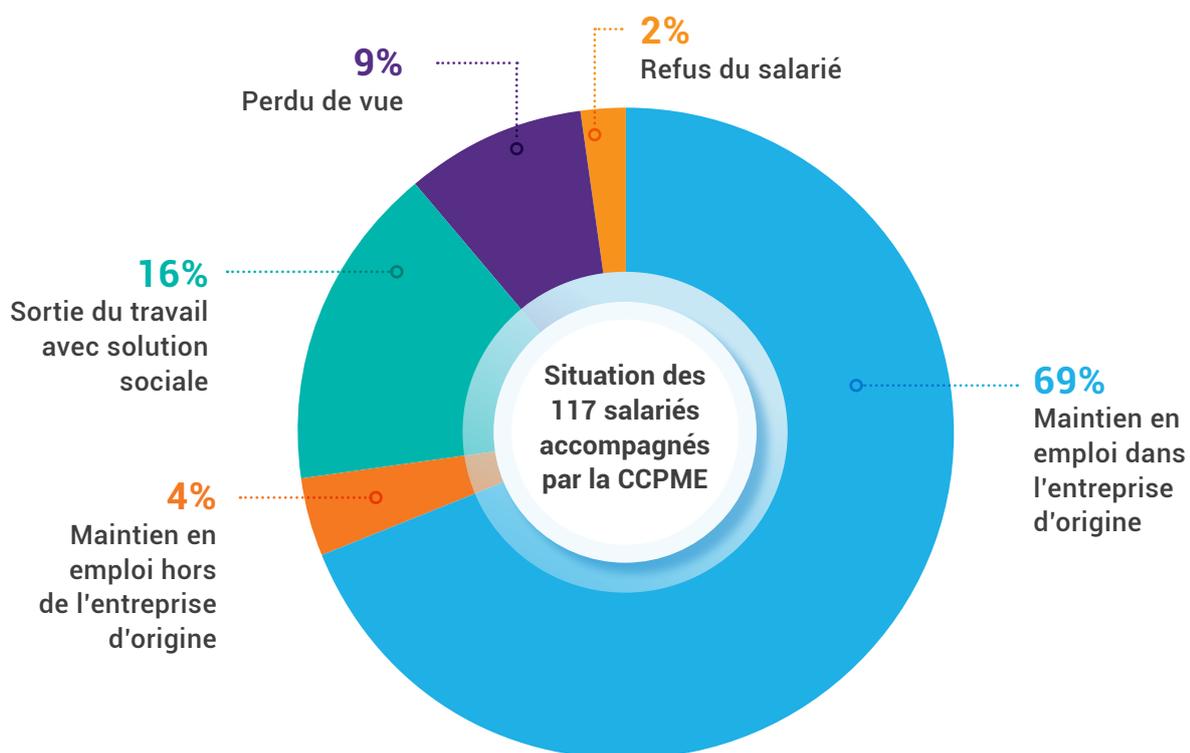
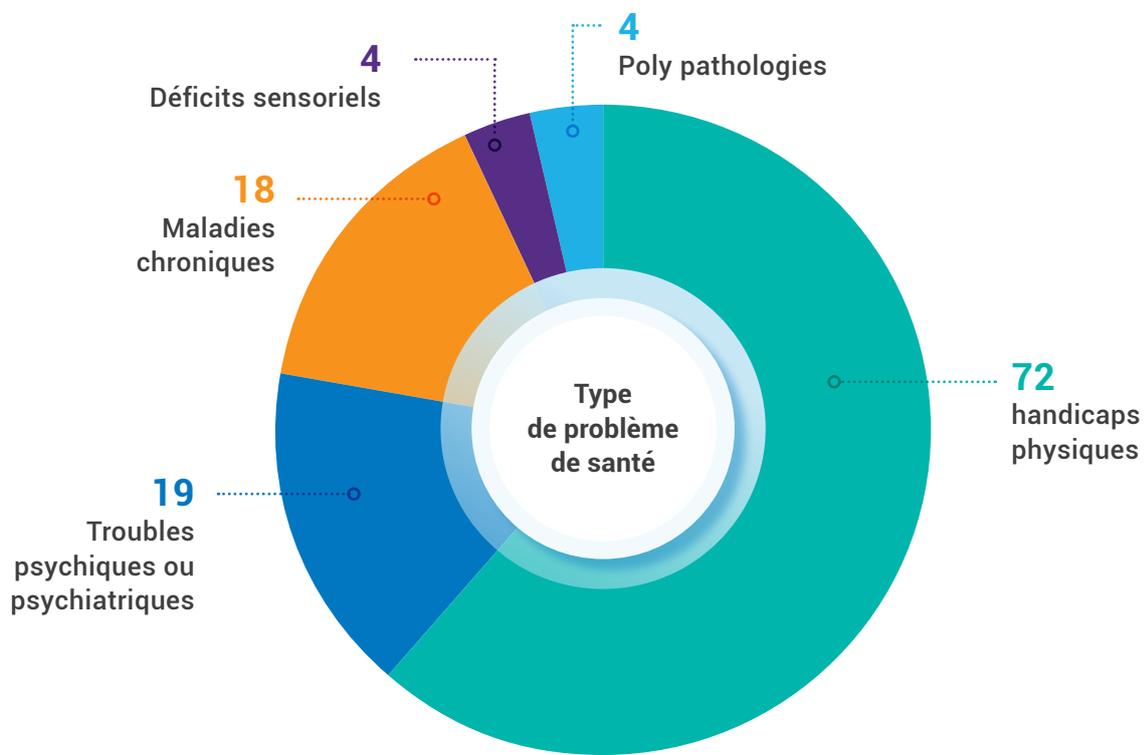
### Diplômes

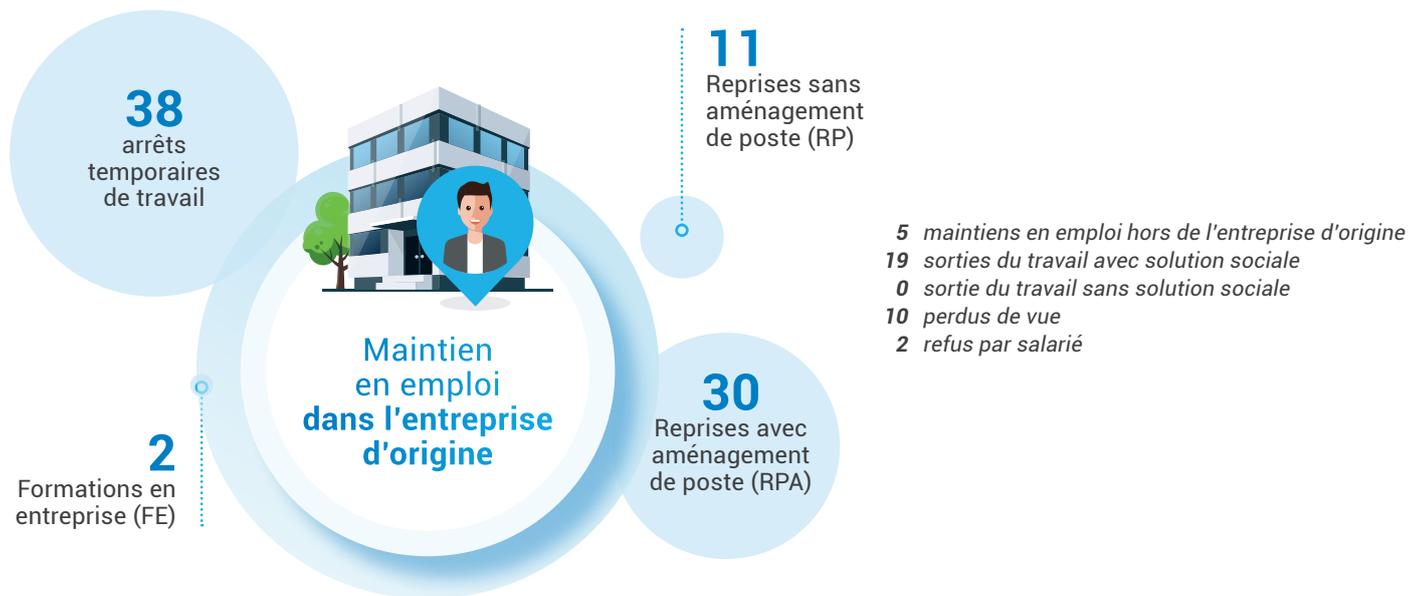
75% Oui

25% Non

2/3 des diplômes sont du niveau secondaire et 1/3 du niveau universitaire

Les salariés, pour la plupart, se trouvaient en situation de handicaps physiques ou faisant état de troubles psychiques ou psychiatriques.





## L'accompagnement social

### La place du service social au sein de l'ASTE

L'assistante sociale au sein de notre service de santé au travail est le référent PDP c'est-à-dire le référent de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle de l'ASTE. Elle est reconnue en tant que tel par le réseau du maintien en emploi de notre département (l'Essonne) et même de l'IDF.

À ce titre, elle est devenue un membre partenaire de la cellule PDP de la CRAMIF, apportant l'éclairage d'un service de santé au travail au sein de cette entité. Instance réunissant les référents PDP du 91 (CRAMIF, Service médical, CPAM, Cap Emploi, MDPH, SSTI, APAS BTP) afin de statuer sur les actions de remobilisation de salarié en arrêt de travail et de présenter les dossiers des salariés suivis par notre service.

Elle collabore également, trois fois par an, au Forum Santé Emploi de l'Essonne pour permettre aux salariés en arrêt de travail d'amorcer une reprise de travail en adéquation avec leur situation de santé.

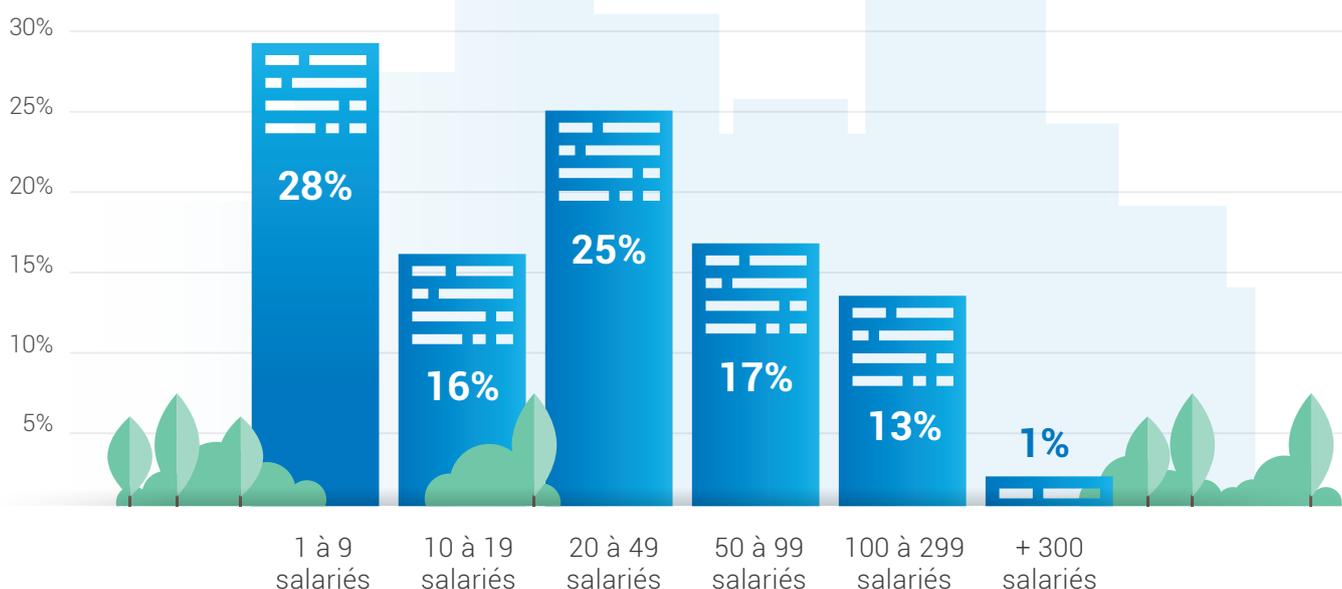
Cette année, lors de la journée du PRITH IDF, elle a, également, coanimé trois ateliers sur le thème de « La visite de préreprise étape clé de la remobilisation pour le maintien dans l'emploi » pour un public de cadre d'entreprise, de DRH, de responsables de service.

Au sein de notre service, elle propose aussi à nos adhérents un atelier de prévention sur le thème de la PDP.

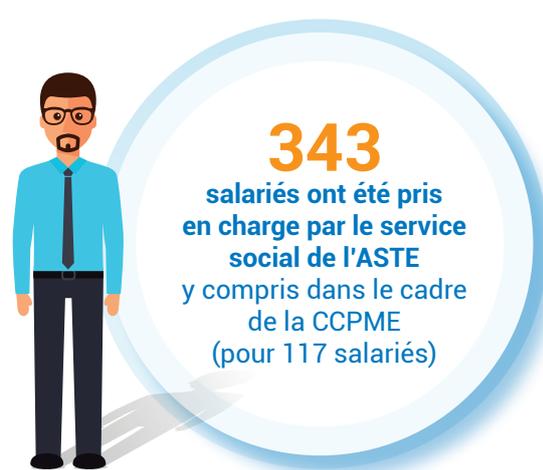
De plus, au quotidien, se déplaçant sur nos différents centres médicaux, elle intervient à la demande des médecins du travail, pour recevoir les salariés en difficulté de santé nécessitant une aide personnalisée après évaluation ou ayant besoin d'être guidés dans leur démarche. Par son écoute professionnelle et adaptée, l'assistante sociale leur permet de conserver une dynamique pour qu'ils restent acteurs de leur parcours professionnel.

C'est ainsi qu'elle remplit sa mission d'aide au maintien en emploi.

192 entreprises différentes ont bénéficié de l'intervention de l'assistante sociale.



291 actions déclinées	Nombre
Aide constitution dossier RQTH	23
Aide élaboration dossier aide sociale	5
Aide gestion fins de carrière	57
Conseil Maintien en emploi	33
Conseil social	58
Étude droits des salariés	55
Évaluation sociale	31
Liaison avec le réseau	16
Suivi de dossier	13





# TRAÇABILITÉ EN SANTÉ, VEILLE SANITAIRE ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

L'ASTE s'attache à remplir cette mission par les mises à jour continues du dossier médical de chaque salarié et du dossier de l'entreprise. Cette traçabilité des données recueillies et leur traitement anonyme est un moyen d'ajuster les politiques de prévention en santé au travail.



**La cotisation annuelle de chaque adhérent contribue à notre mission de traçabilité.**

**Comment ? Par le biais de l'interaction que l'ASTE tient à développer entre son adhérent et le service via l'espace adhérent.**



**FOCUS**

## Zoom sur l'espace adhérent



### PRESTATIONS

Retrouvez tous les services proposés par l'ASTE dans le cadre de votre cotisation



### FORMATIONS

Découvrez nos formations collectives et accédez gratuitement à des formations en ligne sur les risques professionnels pour vos salariés



### ADMINISTRATIF

Gérez le suivi de vos salariés et faites vos demandes de rendez-vous, visualisez vos factures et modifiez vos coordonnées



### ACTUALITÉS

Restez informé des actualités importantes qui peuvent concerner votre secteur professionnel en matière de santé au travail (aides financières spécifiques, nouveautés législatives, etc.)



### INFOS SANTÉ

Pour connaître vos obligations en matière de santé au travail et découvrir comment nous vous aidons à les remplir



### DOCUMENTATIONS

Bénéficiez d'outils de prévention élaborés par nos équipes : affiches pour vos locaux, guides pratiques, documents interactifs pour vous aider à remplir vos obligations (inventaire des produits chimiques, notice de poste, modèles de courriers, etc.)



### SIGNALER RISQUE

Signaler un risque de désinsertion professionnel en remplissant la fiche de repérage





**FOCUS**

## Zoom sur l'espace adhérent



### Des informations :

- Des actualités
- Les différentes prestations de l'ASTE (suivi individuel des salariés, AMT, maintien en emploi, formations...)
- Les obligations de l'employeur

### Une bibliothèque :

- Documents institutionnels (plaquette ASTE, rapports d'activité, statuts, règlement et agrément de l'ASTE)
- Outils de prévention :
  - dépliants à télécharger : travail sur écran, mécaniciens, bruit, travail de nuit, caristes...
  - supports pour élaborer le document unique, repérer le risque chimique...

### Des fonctionnalités

- Accès à l'e-learning
- Possibilité d'inscrire ses salariés aux formations SST + signaler un risque de désinsertion professionnelle (possible aussi sur le site internet ASTE sans code d'accès)
- Demandes de visites médicales

### Des fonctionnalités annuelles ponctuelles

- La déclaration d'effectifs (guide, tutoriels...)
- L'Assemblée générale (donner pouvoir, confirmer sa présence, ordre du jour et résolutions)

De plus, différents documents sont prévus par la réglementation pour assurer la traçabilité de certaines informations en matière de prévention des risques professionnels. Ces informations ont des finalités diverses, notamment dans le cadre du suivi médical des travailleurs, du suivi des vérifications et contrôles effectués sur les équipements mis à leur disposition, ou des visites des organes de contrôle.

## L'ASTE assure le suivi de...

### Fiche d'exposition

Pour certains risques, l'employeur est tenu de constituer des fiches qui permettront d'assurer la traçabilité des expositions des travailleurs. Ces fiches présentent un intérêt pour le travailleur et son employeur, mais également pour les services de santé au travail et les organes de contrôle.

De manière générale, dès lors qu'une fiche d'exposition est réglementairement prévue, il convient de la transmettre au service de santé au travail afin que le médecin du travail puisse la faire figurer dans le dossier médical en santé au travail.

### Dossier médical

Le professionnel de santé effectuant la visite d'embauche doit constituer un dossier médical en santé au travail, qu'il complètera après chaque visite ultérieure du salarié. Ce dossier permet d'assurer le suivi médical du travailleur, en retraçant les informations relatives à son état de santé, aux expositions auxquelles il a été soumis, ainsi que les avis et propositions des professionnels de santé.

### Fiche d'exposition à l'amiante

Pour chaque travailleur exposé à l'amiante, l'employeur établit une fiche d'exposition indiquant :

- la nature du travail réalisé, les caractéristiques des matériaux et appareils en cause, les périodes de travail au cours desquelles il a été exposé et les autres risques ou nuisances d'origine chimique, physique ou biologique du poste de travail,
- les dates et les résultats des contrôles de l'exposition au poste de travail ainsi que la durée et l'importance des expositions accidentelles,
- les procédés de travail utilisés,
- les moyens de protection collective et les équipements de protection individuelle utilisés.

Pour les salariés suivis par nos médecins du travail dans le cadre de travaux liés à l'exposition à l'amiante, les fiches sont conservées dans le Dossier Médical Santé Travail de chaque salarié concerné.



### Fiche d'exposition aux rayonnements ionisants

Pour chaque travailleur exposé aux rayonnements ionisants, l'employeur établit une fiche d'exposition qui comprend :

- la nature du travail accompli,
- les caractéristiques des sources émettrices auxquelles le travailleur est exposé,
- la nature des rayonnements ionisants,
- les périodes d'exposition,
- les autres risques ou nuisances d'origine physique, chimique, biologique ou organisationnelle du poste de travail.

Un double de la fiche est remis au médecin du travail, qui le conserve dans le dossier médical du travailleur.

### Les attestations d'exposition

Employeur et médecin du travail corédigent des attestations d'exposition à remettre aux salariés exposés à certains risques lors de leur départ de l'entreprise. Cette attestation permet d'assurer leur suivi médical post professionnel.

## Portail GIE Intérim

Le portail Intérim santé travail est le fichier régional des intérimaires. Il vise à assurer un meilleur suivi médical des intérimaires et à améliorer le service rendu aux agences d'emploi pour un gain de temps et une réponse mieux adaptée à leurs besoins.

**Il est composé de deux bases de données sécurisées : Une base de données réglementaire qui a pour ambition de recenser et de centraliser :**

- les avis d'aptitude des intérimaires (article D 4625-17 du Code du travail) ;

- les demandes d'examens médicaux et leur suivi.

Elle peut être consultée par les agences d'emploi, les équipes de santé au travail et l'inspection du travail. Elle est mise à jour quotidiennement par les services de santé au travail (export informatique chaque soir).

**Une base de données prévention pour le suivi des risques professionnels qui répertorie notamment :**

- la gestion des missions



## DMST (Dossier Médical Santé Travail ) informatisé

Dans le cadre de son projet de service, l'ASTE s'est fixée le déploiement progressif (à 5 ans) et harmonisé du Dossier Médical en Santé au Travail Informatisé. Plus concrètement, la mise en œuvre de ce projet au sein de l'ASTE permettra :

### Au niveau individuel :

- Aider le médecin du travail à corriger les informations individuelles permettant un suivi individuel de qualité et un partage approprié avec l'équipe pluridisciplinaire dans le respect du secret médical.
- Aider le médecin du travail à répondre aux questions de l'entreprise dans l'élaboration de son bilan annuel d'activités et élaborer des démarches de prévention individuelle et collective. Ce bilan est le moyen le plus fiable d'apprécier, à partir de données recueillies, l'état de santé des travailleurs et les conditions de travail dans son secteur géographique et de proposer des actions et conseils de prévention,
- Améliorer la traçabilité du parcours des expositions professionnelles du salarié afin de préparer les visites de fin carrière (projet gouvernemental).

### Au niveau collectif de l'ASTE et au niveau des entreprises adhérentes :

- Apporter des éléments consolidés et chiffrés pour l'élaboration des différentes études et analyses au niveau des services afin de définir les

thèmes des ateliers de prévention, d'alimenter les réflexions et les propositions de la CMT, d'élaborer les rapports annuels et de définir les indicateurs communs.

- Conseiller les employeurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail en fournissant des indicateurs spécifiques de la santé des salariés dans l'entreprise.

### Au niveau régional :

- Favoriser la remontée d'indicateurs collectifs dans le domaine des risques professionnels en développant, en coordonnant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, action menée par la CRAMIF.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales, aider à l'action menée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).
- Participer aux études épidémiologiques et à la veille sanitaire (exemple : enquête SUMER)
- Participer à la mise en place de la politique de santé dans la région Île-de-France élaborée par l'agence régionale de santé (ARS) membre du Comité Régional d'Orientation des Conditions de travail (CROCT) pour l'élaboration du Plan Régional Santé au Travail PRST 2016-2020.





### Siège social et centre administratif

22, rue Lavoisier  
ZAC de Montvrain  
91540 MENNECY

☎ 01 60 88 83 83

✉ [contacts-mennecy@santetravailessonne.fr](mailto:contacts-mennecy@santetravailessonne.fr)



## > LES CENTRES MÉDICAUX ASTE au plus proche des employeurs et de leurs salariés

#### ✓ A.S.T.E. LES ULIS

11, avenue des Andes  
Immeuble le Carthagène  
ZA Courtaboeuf 5  
91965 Les Ulis cedex  
☎ 01 69 18 80 40  
☎ 01 69 18 80 41  
✉ [secretariat.lesulis@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.lesulis@santetravailessonne.fr)

#### ✓ A.S.T.E. SAINT-MICHEL

10, rue d'Alembert  
91240 Saint-Michel-sur-Orge  
☎ 01 69 46 40 48  
☎ 01 69 46 17 76  
✉ [secretariat.stmichel@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.stmichel@santetravailessonne.fr)

#### ✓ A.S.T.E. EVRY

18 rue du Bois Sauvage  
CS 21586  
91055 Evry cedex  
☎ 01 69 91 04 11  
☎ 01 60 78 86 02  
✉ [secretariat.evry@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.evry@santetravailessonne.fr)

#### ✓ A.S.T.E. MENNECY

19, rue Lavoisier  
ZAC de Montvrain  
91540 Mennecy  
☎ 01 69 90 06 39  
☎ 01 64 57 21 64  
✉ [secretariat.mennecy@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.mennecy@santetravailessonne.fr)

#### ✓ A.S.T.E. MILLY-LA-FORÊT

Place de la République  
91490 Milly-la-Forêt  
Contacter le centre de Mennecy

#### ✓ A.S.T.E. ETAMPES

ZAC du Bois Bourdon  
Rue des Heurte-Bises  
91150 Etampes  
☎ 01 64 94 87 11  
☎ 01 60 80 19 94  
✉ [secretariat.etampes@santetravailessonne.fr](mailto:secretariat.etampes@santetravailessonne.fr)

#### ✓ A.S.T.E. DOURDAN

23, rue de la Gaudrée  
ZI de la Gaudrée  
91410 Dourdan  
Contacter le centre d'Etampes

#### ✓ A.S.T.E. BREUILLET

Pôle Santé  
4, route d'Arpajon  
91650 Breuillet  
Contacter le centre d'Etampes



[www.santetravailessonne.fr](http://www.santetravailessonne.fr)